



EXPLORONS LE DROIT HUMANITAIRE

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À L'EXPÉRIMENTATION
ET À L'ÉVALUATION DU PROGRAMME



CICR

EXPLORONS LE DROIT HUMANITAIRE

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À L'EXPÉRIMENTATION
ET À L'ÉVALUATION DU PROGRAMME

Document préparé par
l'Education Development Center, Inc. (EDC),

en collaboration avec
le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Juillet 2005

Avant-propos

Le programme «Explorons le droit humanitaire» (EDH) est un ensemble de modules didactiques ayant pour but de permettre à l'éducation en matière de droit humanitaire d'être pleinement acceptée et intégrée dans les programmes officiels des écoles secondaires du monde entier.

L'objectif premier du programme EDH est d'aider les jeunes à s'imprégner des principes humanitaires pour les appliquer dans leur vie quotidienne ainsi que dans leur manière d'appréhender les événements qui surviennent aussi bien dans leur pays qu'à l'étranger. L'évaluation des résultats devrait tenir compte de changements positifs observés chez les élèves, notamment:

- Prise de conscience des limites et des diverses formes de protection applicables aux situations de conflit armé;
- Compréhension des multiples aspects du droit international humanitaire, de la complexité de son application, ainsi que des questions d'intérêt humanitaire;
- Intérêt pour les événements en cours sur le plan international ainsi que pour l'action humanitaire;
- Capacité d'envisager les situations de conflit – aussi bien dans leur pays qu'à l'étranger – dans une perspective humanitaire;
- Participation active aux services à la communauté, ou toute autre forme d'engagement en faveur des membres les plus vulnérables de la société.

Les présentes Lignes directrices relatives à l'expérimentation et à l'évaluation ont été élaborées à l'intention de quatre publics spécifiques:

- Le ministère de l'Éducation ou l'autorité chargée de l'introduction du programme EDH dans le pays
- Le coordinateur national du programme EDH (c'est-à-dire le fonctionnaire responsable de la mise en œuvre du programme EDH au niveau national)
- Le directeur/coordonateur de l'évaluation (c'est-à-dire le fonctionnaire responsable de l'évaluation dans une ou plusieurs écoles du pays)
- Le personnel du CICR ou des Sociétés nationales de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge qui interviennent en tant que principaux partenaires des autorités responsables de l'éducation (ces Lignes directrices leur sont transmises uniquement à titre d'information)

Le présent document comporte trois parties:

- 1 Introduction du programme EDH et planification de la phase d'expérimentation
- 2 Évaluation: procédures et instruments proposés
- 3 De l'évaluation à l'intégration dans le programme scolaire

«Les Hautes Parties contractantes s'engagent à diffuser le plus largement possible, en temps de paix et en temps de guerre, le texte de la présente Convention dans leurs pays respectifs, et notamment à en incorporer l'étude dans les programmes d'instruction militaire et, si possible, civile, de telle manière que les principes en soient connus de l'ensemble de la population...»

Conventions de Genève: art. 47 (Conv. I), 48 (Conv. II), 127 (Conv. II I) et 144 (Conv. IV)

Le Guide méthodologique à l'usage des enseignants et des formateurs* rassemble des informations de base sur la raison d'être, le contenu et la pédagogie du programme «Explorons le droit humanitaire». Le présent document, quant à lui, contient des conseils axés plus précisément sur l'introduction du programme, l'organisation de l'expérimentation au niveau national, l'évaluation de l'acquis pendant la phase d'expérimentation et, enfin, la planification de la mise en œuvre proprement dite.

* Brochure incluse dans le coffret «Explorons le droit humanitaire»

Il convient cependant de noter que personne ne devrait se sentir forcé de suivre à la lettre les présentes Lignes directrices. Les rapports reçus du terrain au sujet de l'expérimentation du programme EDH montrent que certaines procédures mises au point par des éducateurs, en toute indépendance, pendant la phase d'expérimentation sont riches d'enseignements, rendent le cours plus vivant et correspondent mieux tant à leurs propres idées et traditions qu'à leurs besoins spécifiques: nous ne souhaitons donc pas décourager de telles initiatives. Les présentes Lignes directrices visent à suggérer une démarche et à donner des exemples, et non pas à imposer une procédure; nous invitons les lecteurs à les considérer comme des «recommandations».

Trois mots reviennent souvent dans le présent document:

- **Mise en œuvre:** il s'agit du processus global, à long terme et progressif devant déboucher sur l'intégration des modules «Explorons le droit humanitaire» dans le programme scolaire des écoles secondaires; deux voies sont ouvertes, à savoir: a) parvenir, à terme, à ce que le programme EDH soit dispensé, intégralement ou en partie – soit en tant que sujet distinct soit dans le cadre d'une matière déjà enseignée – dans toutes les écoles secondaires du pays ou en tant qu'activité extra-scolaire; b) faire en sorte que tous les enseignants soient dûment préparés et formés. Les deux phases ci-dessous sont en fait des étapes du processus global de mise en œuvre du programme EDH.
- **Expérimentation:** de manière générale, cette étape permet de mettre à l'essai le programme EDH dans un certain nombre de régions et d'écoles, une fois obtenues les autorisations nécessaires de la part des autorités responsables de l'éducation. L'expérimentation recouvre à la fois le programme de formation des enseignants et, dans un deuxième temps, l'enseignement dispensé en classe.
- **Évaluation:** le but de cette étape consiste, d'une part, à mesurer l'impact du programme EDH après son introduction, à titre expérimental, dans les écoles et, d'autre part, à s'assurer de l'adéquation des ressources nécessaires (en termes, par exemple, de préparation du corps enseignant, qui constitue l'une des ressources les plus importantes) pour pouvoir dispenser l'enseignement du programme EDH avec succès.



Table des matières

I	Introduction du programme EDH et planification de la phase d'expérimentation	8
	Démarche proposée	8
1.	Définir qui sont les «acteurs» et qui sont les «intermédiaires obligés», ainsi que leurs aspirations et leurs préoccupations	8
2.	Mise sur pied d'un Comité consultatif	8
3.	Désignation d'un Coordinateur national	8
4.	Détermination du nombre d'écoles et de classes qui participeront à l'expérimentation	8
5.	Choix des explorations du programme EDH qui seront utilisées dans l'expérimentation	9
6.	Fixation du calendrier de la phase d'expérimentation	9
7.	Choix de la région (ou des régions) et des écoles pour la phase d'expérimentation	10
8.	Planification des ateliers de formation des enseignants	10
9.	Sélection des enseignants qui participeront à l'expérimentation	11
10.	Conduite des ateliers de formation des enseignants	11
11.	Préparation de chaque école choisie et de sa communauté en vue de la phase d'expérimentation	12
12.	Planification de l'évaluation	14
13.	Désignation d'un directeur/coordonateur de l'évaluation pour une ou plusieurs écoles	14
14.	Choix des observateurs, présents en classe lors de certaines leçons, qui participeront à la phase d'expérimentation	14
15.	Choix des élèves	14
16.	Mise à disposition de l'équipement et du matériel didactique requis	14
17.	Conduite de l'évaluation selon deux principes: flexibilité et conformité aux buts du programme	15
18.	Rédaction du rapport d'évaluation et du rapport final	15
	18a. Le rapport d'évaluation concernant l'atelier de formation des enseignants	15
	18b. Le rapport d'évaluation concernant l'expérimentation	16

2	Évaluation: procédures et instruments proposés	18
	Tâches proposées dans le cadre de l'évaluation	19
	Tableau récapitulatif des formulaires utilisés dans le cadre de l'évaluation	21
	<i>Questionnaire destiné aux enseignants, à remplir avant leur formation</i> (T-1)	23
	<i>Questionnaire destiné aux enseignants, à remplir avant de commencer l'enseignement</i> (T-2)	27
	Note à l'intention des évaluateurs et des enseignants, relative au Questionnaire destiné aux élèves, à remplir avant de suivre le programme EDH (L-1)	30
	<i>Questionnaire destiné aux élèves, à remplir avant de suivre le programme EDH</i> (L-1)	31
	<i>Profil de l'école</i> (S-1)	35
	<i>Formulaire relatif aux observations faites en classe</i> (C-1)	41
	<i>Point de situation quotidien</i> (L-2)	45
	Note à l'intention des enseignants et des évaluateurs, relative au Questionnaire destiné aux élèves, à remplir après avoir suivi le programme EDH (première et seconde parties)	46
	<i>Questionnaire destiné aux élèves, à remplir après avoir suivi le programme EDH (première et seconde parties)</i> (L-3)	47
	Réponses possibles à certaines questions du Questionnaire destiné aux élèves, à remplir après avoir suivi le programme EDH (seconde partie) (L-3)	71
	<i>Questionnaire destiné aux enseignants, à remplir après l'enseignement</i> (T-3)	73
3	De l'évaluation à l'intégration dans le programme scolaire	80
	Analyse des résultats de l'évaluation	80
	Adéquation du matériel didactique et des moyens techniques	80
	Contenu du programme EDH	80
	Évaluation des élèves	80
	Positionnement dans le programme scolaire	80
	Formation des enseignants et appui apporté	81
	Problèmes et/ou questions spécifiques à la région	81
	Contrôle de qualité	81
	Élaboration d'une politique	81
	Élaboration d'une politique gouvernementale relative à la mise en œuvre du programme EDH	82



Introduction du programme d'expérimentation

Démarche proposée

1. Définir qui sont les «acteurs» et qui sont les «intermédiaires obligés», ainsi que leurs aspirations et leurs préoccupations

L'un des «acteurs» pourra être, par exemple, un syndicat d'enseignants préoccupé par le fait que les enseignants auront des responsabilités accrues, sans augmentation de salaire. L'un des «intermédiaires obligés» pourra être le ministère de l'Éducation nationale si, toutefois, cet organisme ne parraine pas le programme EDH et ne conduit pas lui-même l'expérimentation; le ministère pourrait, par exemple, se demander si le programme EDH ajoute suffisamment de valeur à l'éducation des élèves pour qu'on lui consacre le temps nécessaire dans le programme scolaire; il pourrait, au contraire, espérer que le programme EDH vienne renforcer des réformes en cours. D'autres «intermédiaires obligés» pourront être des groupes actifs au sein de la communauté ou des parents d'élèves qui craignent que le programme EDH soit en désaccord avec les valeurs de la communauté, ou qui espèrent que les valeurs enseignées auront un impact positif et que les élèves pourront acquérir de nouvelles connaissances et aptitudes.

Tenez compte de ces aspirations et de ces préoccupations quand vous planifierez la phase d'expérimentation et, à nouveau, quand vous établirez le rapport d'évaluation final, au terme de l'expérimentation.

2. Mise sur pied d'un Comité consultatif

Ce comité devrait être chargé de formuler des conseils et de réviser le programme EDH tout au long de la phase initiale de sa mise en œuvre. Il pourra notamment compter parmi ses membres, en tant que personnes chargées de superviser les programmes scolaires, des représentants de domaines tels que l'histoire, les études sociales, l'éducation civique et l'éducation aux droits de l'homme; des enseignants; des administrateurs; enfin, des représentants de la Société nationale de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), d'associations de parents d'élèves, de jeunes et/ou d'autres groupes actifs au sein de la communauté. Dans les situations d'après-conflit, où le programme EDH peut parfois ramener à la surface des émotions fortes, les éducateurs ont trouvé utile de s'associer un psychologue: celui-ci peut, en effet, donner des conseils pour la mise en œuvre du programme, participer à la formation des enseignants et, éventuellement, être mis à la disposition des écoles en tant que personne de référence pendant le déroulement du programme.

3. Désignation d'un Coordinateur national

Cette personne sera chargée de coordonner et de superviser les 15 étapes qui restent; en outre, elle rédigera le rapport d'évaluation rendant compte des résultats de la phase d'expérimentation.

Conduite de la phase d'expérimentation

Conduire la phase d'expérimentation en utilisant le matériel didactique EDH dans certaines classes constitue une bonne façon d'examiner le programme EDH, de montrer dans quelle mesure il répond aux buts de la nation et aux pratiques en matière d'éducation et, enfin, de déterminer les ressources exigées pour sa mise en œuvre.

Plusieurs buts sont visés, à savoir:

- évaluer ce que le programme EDH a apporté aux élèves
- mesurer l'impact du cours sur les attitudes et les perceptions des élèves
- définir le type de formation et de soutien dont les enseignants ont besoin pour enseigner le programme EDH
- déterminer quelles autres ressources seraient nécessaires.

4. Détermination du nombre d'écoles et de classes qui participeront à l'expérimentation

Pour mener à bien l'expérimentation, des ressources doivent être allouées à la formation des enseignants et à la mise au point du matériel didactique. Il est préférable de bien enseigner le programme EDH dans un petit nombre de classes que de trop disperser les moyens à disposition. La phase d'expérimentation requiert trois principaux types de ressources, à savoir:

- La formation des enseignants (dans le cadre d'un atelier dont la durée varie, en fonction du contexte, entre une et deux semaines) peut exiger des déplacements des enseignants et du personnel pour les remplacer pendant leur absence.
- Le matériel didactique (traductions, adaptation et impression, le cas échéant).
- Du temps: une expérimentation valable exige au minimum deux semaines de leçons d'une heure afin de permettre aux élèves d'explorer les problèmes, d'acquérir des connaissances et des aptitudes, de voir les réactions au sein de leur famille et, enfin, de comprendre comment le programme EDH s'intègre dans leur propre système de valeurs. (On verra plus en détail, au point 6 ci-dessous, le temps qui doit être consacré à l'expérimentation.)

EDH et planification de la phase

Explorons le droit humanitaire (EDH) - Lignes directrices relatives à l'expérimentation et à l'évaluation du programme

Introduction du programme EDH et planification de la phase d'expérimentation

5. Choix des explorations du programme EDH qui seront utilisées dans l'expérimentation

Faute de temps, il sera sans doute impossible d'utiliser l'ensemble des explorations (qui représentent au moins 30 heures de cours). Il est possible d'opérer un choix et de ne retenir que six explorations qui, convenablement traitées, représentent environ 10 heures de cours. Cette «voie rapide» permet toutefois d'aborder les éléments fondamentaux du droit et de l'action humanitaires. Le Comité consultatif pourra apporter sa contribution lors du choix des explorations, en indiquant lesquelles lui paraissent les plus productives ou, au contraire, risquent de générer des tensions sociales et doivent donc être laissées de côté (dans un premier temps, tout au moins).

Comment positionner le cours EDH dans le programme scolaire?

Cette question doit être prise en compte à plusieurs étapes de la planification: lors de la mise en place d'une expérimentation, il est bon que les premiers enseignants soient familiers de la matière dans laquelle l'enseignement du programme EDH sera donné; après l'expérimentation, il conviendra de décider dans quelle(s) matière(s) le programme EDH viendra définitivement s'insérer. (Voir le document «Explorons le droit humanitaire: Lignes directrices relatives à l'intégration des modules EDH dans les programmes scolaires».)

6. Fixation du calendrier de la phase d'expérimentation

L'introduction d'un nouveau programme – notamment lorsque celui-ci exige un réel investissement sur le plan intellectuel – ne peut réussir que si les enseignants, les élèves et la communauté dans son ensemble lui accordent le temps et l'enthousiasme nécessaires. Il est toujours difficile de trouver des «fenêtres» dans les emplois du temps, mais il faut éviter de choisir, pour le programme EDH, des périodes où les élèves et/ou les enseignants sont épuisés ou mobilisés par d'autres enjeux (des examens importants, par exemple).

Lors de la planification de la phase d'expérimentation, souvenez-vous qu'un atelier de formation des enseignants, s'étalant sur une à deux semaines, doit être organisé en premier lieu. (Des lignes directrices relatives à cet atelier figurent au point 8 des propositions ci-dessous.)

Au moment de la présentation du programme EDH aux élèves, il est toujours préférable de consacrer plusieurs mois aux explorations. Les élèves ont en effet ainsi la possibilité de s'imprégner de la perspective humanitaire, d'en parler avec leurs parents et de «lire» avec leurs nouvelles «lunettes» humanitaires non

seulement les informations sur les événements qui se déroulent dans le monde, mais aussi les documents pertinents étudiés dans d'autres cours. Comme cela a été mentionné dans la partie précédente, les leçons du programme EDH peuvent représenter de 10 à 30 heures de cours; de plus, si une évaluation est prévue, une leçon finale doit être consacrée à la distribution du questionnaire (L-3). Si le programme scolaire ne permet pas d'envisager l'introduction à long terme du programme EDH, un cours d'été intensif peut représenter une alternative; toutefois, une telle solution ne portera ses fruits que si les enseignants reçoivent une compensation et si les élèves et leurs parents sont convaincus de la valeur de leur participation (perçue, notamment, en tant qu'occasion d'apprendre de nouveaux concepts importants dans le monde des adultes et d'acquérir de nouvelles aptitudes à la réflexion qui leur seront utiles dans l'enseignement supérieur). L'option «cours d'été» ne constitue pas la meilleure solution pour l'enseignement du programme EDH aux élèves; par contre, elle peut être excellente pour les ateliers de formation des enseignants.

Comment choisir les contextes et le personnel?

Deux facteurs importants guideront ce choix:

Premièrement, au moment de choisir tel ou tel contexte pour mener l'expérimentation, vous devrez opter soit pour des situations habituelles (voire difficiles) soit pour les situations les plus favorables. L'une et l'autre de ces options présente des avantages; néanmoins, les situations favorables sont recommandées, de préférence aux situations habituelles ou difficiles. On pourrait utiliser l'image suivante: l'introduction du programme EDH dans le pays équivaut à planter une graine dans un sol auquel elle n'est pas accoutumée – il faudra donc lui assurer les conditions les plus favorables possibles. Vous voulez savoir si le programme EDH peut s'enraciner dans votre système éducatif. Si la plante réussit à survivre, si elle est désirée, les personnes qui auront enrichi leur expérience en enseignant ce programme pourront ensuite la planter elles aussi et l'aider à prospérer dans les contextes les plus difficiles de votre pays.

Deuxièmement, il importe de choisir des écoles et du personnel qui comprennent et peuvent partager l'esprit du programme EDH, à savoir: mener une exploration avec les élèves, et non pas leur donner un cours.

7. Choix de la région (ou des régions) et des écoles pour la phase d'expérimentation

Nous recommandons de choisir des régions ou districts qui ne sont touchés ni par un conflit ni par des troubles sociaux; il est bon également de choisir des écoles dont l'administration et le corps enseignant ont envie de participer à une nouvelle «aventure».

Devriez-vous conduire l'expérimentation dans une région/un district ou dans plusieurs? Le fait de se limiter à une seule zone permet à tous les enseignants concernés de se rencontrer et de former un groupe; par contre, si plusieurs zones participent à l'expérimentation, chacune d'entre elles peut, à terme, constituer un point de diffusion du programme EDH et de formation des enseignants. Disposer d'une large représentation sociale et géographique pendant l'expérimentation permet d'avoir une perspective globale de points de vue divers, notamment dans les pays multiculturels.

Si vous commencez assez tôt la planification, vous pourrez demander aux écoles de se porter candidates à la participation à l'expérimentation du programme EDH (le directeur devra expliquer pourquoi il souhaite s'engager, et préciser le temps et les ressources qu'il prévoit d'allouer au programme).

8. Planification des ateliers de formation des enseignants

Les éléments suivants doivent être pris en compte lors de la planification de la formation des enseignants:

- **Équipe de formateurs responsables:** les enseignants choisis pour assurer, en tant que formateurs responsables, la préparation de leurs collègues au cours du premier atelier doivent posséder complètement les méthodes et techniques pédagogiques du programme EDH; ils devront aussi savoir guider, sur ce plan, les personnes appelées à utiliser cette méthodologie pour la première fois. Ces formateurs n'ont pas besoin d'être des experts en droit humanitaire; cela dit, en ce cas, des personnes de référence – professeurs de droit à l'université, conseillers juridiques des forces armées ou conseillers juridiques du CICR, par exemple – devront être à disposition pour répondre à leurs questions et venir participer à l'atelier à une ou deux reprises. L'équipe de formateurs responsables doit compter parmi ses membres une personne qualifiée en matière de formation des enseignants, deux enseignants ayant suivi une formation spéciale et ayant l'expérience de l'enseignement en classe du programme EDH, un représentant des autorités responsables de l'éducation et un représentant de l'entité partenaire. De plus, l'expérience a montré qu'il pouvait être utile de compter un psychologue parmi les membres de l'équipe de formateurs responsables, notamment dans les situations d'après-conflit.
- **Différentes étapes des ateliers:** si trois étapes sont prévues, les formateurs responsables instruiront les formateurs des enseignants qui, à leur tour, assureront la formation des maîtres de classe. Si deux étapes seulement sont prévues, les formateurs responsables instruiront directement les maîtres de classe. Dans l'un et l'autre cas, le personnel chargé de la formation doit avoir été préparé pour pouvoir instruire les maîtres de classe au moins deux semaines avant le début de l'expérimentation dans leur école. Lorsque la stratégie de mise en œuvre du programme prévoit une évaluation de l'expérimentation, il est recommandé d'inclure également les observateurs (voir le point 13) en tant que participants à l'atelier de préparation des maîtres de classe.
- **Calendrier:** avant d'enseigner le programme EDH, les enseignants doivent acquérir des connaissances en matière de droit international humanitaire, s'habituer à utiliser les méthodes et techniques de la pédagogie active du cours et, enfin, comprendre les concepts du programme EDH. La formation des enseignants qui possèdent déjà les méthodes et techniques prendra moins de temps que dans le cas des enseignants qui ne les connaissent pas, alors que la possibilité de pratiquer, de réfléchir et de discuter revêt une importance capitale. Les ateliers de formation des enseignants peuvent être de type intensif (et se dérouler sur trois à cinq jours) ou prendre la forme d'une série de réunions de deux jours en fin de semaine; quelle que soit la formule choisie, les enseignants devront consacrer du temps à la lecture du matériel didactique dans la soirée. Si l'on dispose de temps pour préparer les enseignants avant le début du cours, il peut être envisagé de réunir les enseignants d'une même école ou de plusieurs écoles d'une même région dans le cadre de réunions hebdomadaires échelonnées tout au long de l'année scolaire.
- **Site de formation:** Le CICR peut offrir des ateliers régionaux pour la formation des formateurs responsables; ces derniers peuvent également participer au premier atelier organisé dans le pays ou dans la région. Une université peut constituer un bon site de formation.
- **Ressources:** Le *Guide méthodologique* à l'usage des enseignants et des formateurs contient à la fois du matériel d'information, un programme-type et des plans pour 10 séances d'un atelier de formation des enseignants consacrées à la pédagogie et aux concepts du programme EDH.



9. Sélection des enseignants qui participeront à l'expérimentation

«Explorons le droit humanitaire» est un ensemble complexe: ses différents modules exigent des enseignants qu'ils exploitent au maximum leur imagination et étendent leur répertoire de techniques pédagogiques. Les maîtres de classe étant en première ligne lors de l'introduction du programme EDH, ils doivent être à la fois expérimentés, ouverts et flexibles. Pendant la phase d'expérimentation, en particulier, les enseignants seront d'autant plus efficaces qu'ils seront:

- Appuyés par les autorités responsables de l'éducation dans leur région et par le directeur de leur école.
- Expérimentés et respectés dans leur école.
- Préparés et pourvus d'un bagage en histoire, études sociales, éducation civique, philosophie, ou droit (que ce bagage ait été acquis au cours de leurs études ou à travers leur expérience de vie).
- En possession, au moins deux semaines avant l'atelier de formation des enseignants, du coffret du programme EDH et d'une liste de lecture de documents sur le droit international humanitaire.
- Prêts à enseigner un sujet avec lequel ils ne sont pas familiers. (Alors que, d'ordinaire, il est important que les enseignants possèdent parfaitement la matière qu'ils enseignent, peu d'entre eux connaissent le droit humanitaire. Il suffira, en ce cas, qu'ils soient versés dans l'un des domaines mentionnés ci-dessus.)
- Disposés à essayer des méthodes pédagogiques à la fois nouvelles et variées.
- À l'aise dans un rôle de mentor.
- Heureux de collaborer au programme EDH et de participer à la phase d'expérimentation.
- Désireux et capables d'envisager sans partis pris les problèmes locaux, nationaux et internationaux.

À propos de la motivation des enseignants...

Afin de faciliter le choix des enseignants, on peut leur demander d'expliquer en quelques lignes pourquoi ils souhaiteraient enseigner le programme EDH. Ils peuvent ainsi indiquer à la fois leur intérêt et leurs qualifications. Aucun enseignant ne devrait être forcé de suivre une formation ou d'enseigner le programme EDH pendant la phase d'expérimentation.

À propos du soutien de l'administration de l'école...


Il est très important que les écoles trouvent le moyen de réduire les obligations habituelles des enseignants afin que ceux-ci disposent de suffisamment de temps pour se préparer, et qu'elles témoignent leur reconnaissance aux enseignants (peut-être sous la forme d'un «crédit») qui acceptent d'assumer une telle tâche, à la fois nouvelle et assez lourde. Il sera parfois nécessaire d'impliquer le ministère de l'Éducation, à haut niveau, dans la recherche de moyens d'accorder aux enseignants le temps et la reconnaissance nécessaires.

10. Conduite des ateliers de formation des enseignants

La formation des enseignants doit naturellement avoir lieu avant le début de la phase d'expérimentation. Par contre, le fait que des ateliers continuent à être organisés à intervalles réguliers pendant la phase d'expérimentation constitue une aide pour les enseignants, qui peuvent ainsi partager et analyser leurs expériences, élaborer des démarches alternatives et apprendre les uns des autres. Si les observateurs peuvent aussi participer à la formation, ce sera mieux encore: ils pourront ainsi comprendre l'esprit du programme EDH.

À propos de la pédagogie utilisée pour les ateliers de préparation des maîtres de classe et pour les cours...

Il vaut mieux analyser un seul sujet en profondeur que d'en couvrir plusieurs. Si les élèves commencent à se captiver pour un sujet, il est bon – dans un esprit d'exploration – de les laisser poursuivre sur leur lancée. Si, de ce fait, une technique ou méthode d'enseignement particulière n'est pas traitée lors de l'atelier, les enseignants pourront se documenter à son propos dans le Guide méthodologique à l'usage des enseignants et des formateurs.



11. Préparation de chaque école choisie et de sa communauté en vue de la phase d'expérimentation

Assurez-vous que l'ensemble du personnel de l'école sait en quoi consiste le programme EDH, et que suffisamment de temps a été alloué aux activités pédagogiques et à l'évaluation. Dans toutes les situations, et plus particulièrement dans les situations d'après-conflit, les médias locaux, les parents ainsi que les associations intéressées au sein de la communauté, devraient être informés du nouveau programme; par ailleurs, du temps devrait être mis à disposition pour permettre aux personnes concernées de poser des questions, donner leur point de vue et s'informer, de manière générale, sur le programme.

On trouvera, à la page suivante, un modèle de lettre destinée à présenter le programme EDH: des extraits peuvent en être tirés, et la lettre elle-même peut être adaptée à la situation de votre pays ou de votre communauté. Elle peut servir également à établir des contacts avec les médias, les parents et d'autres groupes de personnes.





Explorons le droit humanitaire (EDH) - Lignes directrices relatives à l'expérimentation et à l'évaluation du programme

Chers parents, chers membres de la communauté,

L'école [ou organisme] _____ participe à l'introduction [au pilotage, à la mise à l'essai, à l'expérimentation] d'un important programme éducatif, nouveau dans notre pays, intitulé «*Explorons le droit humanitaire*» (programme EDH). Ce programme est parrainé par le Comité international de la Croix-Rouge. Il a pour but de familiariser les jeunes gens, à travers le monde entier, avec ce que l'on nomme la «perspective humanitaire», et de permettre l'étude des règles acceptées sur le plan international qui imposent des limites aux conflits armés. Notre pays est l'un des 90 pays qui, à travers le monde, s'apprentent à mettre en œuvre le programme EDH au cours de ces prochaines années.

Élaboré sur une période de quatre ans, le programme EDH a été testé dans plusieurs pays pilotes – Afrique du Sud, États-Unis d'Amérique, Irlande du Nord, Jamaïque, Maroc, Suisse et Thaïlande: il a en outre été évalué dans divers pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie, d'Europe et du Moyen-Orient. Ces différentes expériences ont montré que, grâce au programme EDH, les élèves développent une capacité à analyser de manière approfondie des dilemmes d'ordre éthique, et qu'ils font ensuite preuve d'un respect accru envers l'humanité des autres.

Le programme EDH a été élaboré en étroite collaboration avec l'Education Development Center, Inc., une organisation à but non lucratif de recherche et de développement, dont l'action s'étend dans le monde entier. Les modules du programme EDH donnent aux enseignants et aux élèves la possibilité d'utiliser des techniques d'apprentissage participatives qui développent leurs aptitudes dans les domaines de l'analyse critique, de la résolution de problèmes et de la communication. En même temps, les modules respectent les valeurs traditionnelles des élèves et de leurs communautés respectives, partout dans le monde, et encouragent l'intégration. Le programme EDH peut faire l'objet de toute adaptation – nationale ou locale – en conformité avec son esprit et ses buts. Il est ainsi en mesure d'aider les jeunes gens à acquérir les aptitudes intellectuelles nécessaires pour appréhender des problèmes complexes; il peut aussi leur permettre de percevoir l'universalité des principes humanitaires au cœur de leurs cultures respectives.

Dans des communautés qui, comme la nôtre, ont été récemment touchées par un conflit armé, le programme EDH offre un espace neutre, structuré et supervisé, dans lequel les jeunes peuvent parler de ce qu'ils ont vécu, et analyser leurs réactions vis-à-vis des questions humanitaires. Au besoin, un psychologue sera mis à la disposition des enseignants, des élèves et de leurs parents afin de prodiguer des conseils et donner des orientations.

Il est possible qu'à la maison, vos enfants posent des questions d'un type nouveau (ils vous interrogeront peut-être, par exemple, sur la manière dont votre famille a vécu le conflit armé et la séparation, ou sur les événements actuels; peut-être voudront-ils aussi connaître votre opinion sur certains problèmes humanitaires). Il vous sera parfois difficile de leur répondre. Pendant les leçons du programme EDH, les enfants apprendront que bien que leur opinion compte et soit écoutée, nul n'est obligé d'exprimer son point de vue contre son gré. Par conséquent, si vous ne souhaitez pas exposer vos expériences et vos opinions (bien qu'elles méritent d'être entendues par les élèves), vous pouvez simplement dire que vous n'avez pas envie d'en parler à ce stade.

Voici ce qui est prévu dans votre école [ou organisme]: *[donnez toutes les précisions utiles, telles que les suivantes]* __ (nombre) classes de niveau(x) _____ étudieront le programme EDH pendant _____ semaines, dès le _____. Les enseignants, qui viennent de participer à un atelier de formation, sont _____ (noms) _____. De temps en temps, des évaluateurs assisteront aux leçons du programme EDH, afin d'apporter leur appui aux enseignants et de s'assurer du bon déroulement du nouveau programme.

Une réunion des parents aura lieu le _____ à _____ heures; nous présenterons à cette occasion le nouveau matériel didactique utilisé et répondrons aux questions concernant le programme EDH. N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions à poser sur le programme [coordonnées de la personne à contacter].

[Cette lettre peut être signée par le directeur de l'école ou par son supérieur hiérarchique.]

12. Planification de l'évaluation

Vous devrez concevoir votre évaluation de telle manière qu'elle fournisse des informations reflétant à la fois les problèmes rencontrés dans le domaine de l'éducation au niveau national et les mesures à prendre à l'avenir. Pensez à tenir compte des préoccupations et des aspirations de vos «acteurs». Par exemple, des personnes chargées de superviser les programmes officiels de l'enseignement secondaire pourraient redouter que le programme EDH vienne empiéter sur l'enseignement des matières traditionnelles: en ce cas, vous ajouterez une question permettant d'évaluer l'acquisition de nouvelles connaissances dans un domaine plus traditionnel, tel que l'histoire ou l'éducation civique. Si les enseignants redoutent de devoir apprendre de nouvelles méthodes et techniques pédagogiques, vous pourrez inclure une question permettant d'évaluer leurs attitudes après avoir enseigné le programme. Si les parents sont préoccupés au sujet des valeurs de la communauté, prévoyez de poser aux élèves une question sur la manière dont le programme EDH a modifié leurs opinions.

13. Désignation d'un directeur/coordonateur de l'évaluation pour une ou plusieurs écoles

La personne désignée pourra être un inspecteur régional ou un directeur d'école. Ses responsabilités sont les suivantes:

- S'assurer qu'il existe un nombre suffisant d'exemplaires des formulaires d'évaluation.
- Veiller à ce que ces formulaires soient distribués au bon moment. (Une attention particulière est à accorder aux Points de situation quotidiens: ils doivent en effet être distribués aux élèves et remplis chaque jour, après chaque leçon. De plus, les enseignants doivent être au courant des questions et problèmes soulevés par les élèves dans ces formulaires qui, à terme, devront être en possession du directeur/coordonateur de l'évaluation.)
- Remettre l'ensemble du matériel utilisé dans le cadre de l'évaluation au responsable officiel de la phase d'expérimentation, à savoir le Coordinateur national.

14. Choix des observateurs, présents en classe lors de certaines leçons, qui participeront à la phase d'expérimentation

Il peut arriver que les meilleurs observateurs soient trouvés directement dans les écoles locales. Nous avons pu établir que les enseignants peuvent parfois assumer ce rôle avec autant d'efficacité que des spécialistes des évaluations. Les conseillers d'orientation peuvent, eux aussi, faire un bon travail en tant qu'observateurs. De quelque horizon qu'ils viennent, les observateurs doivent avoir plusieurs qualités:

- être familiers des écoles et des salles de classe;

- être capables de mettre à l'aise les enseignants impliqués dans la phase d'expérimentation;
- être disposés à participer activement à l'atelier de formation des enseignants, afin de comprendre les concepts et la méthodologie du cours;
- être prêts à mener, sur le thème de l'enseignement et de l'acquisition de connaissances, une conversation de fond avec les enseignants impliqués dans la phase d'expérimentation, et posséder la capacité de parler avec les enseignants de leurs craintes et de leurs préoccupations;
- savoir prendre du recul et avoir un point de vue objectif sur les résultats, afin de rédiger des observations qui seront à la fois justes et utiles.

À la différence de ce qui se passe dans certains modes traditionnels d'observation et d'inspection en matière d'éducation, les observateurs du programme EDH axent leur attention non pas sur l'enseignant, mais plutôt sur l'interaction entre les enseignants et les élèves, ainsi que sur le matériel didactique utilisé. Les observateurs remplissent chaque jour un Formulaire relatif aux observations faites en classe; ils peuvent par ailleurs jouer le rôle de coordinateurs de l'évaluation et seront, à ce titre, chargés de distribuer et de collecter les Points de situation quotidiens (L-2) ainsi que le Questionnaire à remplir avant de commencer le programme EDH (L-1) et le Questionnaire à remplir après avoir suivi le programme EDH (L-3).

15. Choix des élèves

Dans le niveau choisi pour mener l'expérimentation, il est important d'inclure un maximum d'élèves, sans toutefois mettre en péril le succès du programme. Si vous ne pouvez pas inclure tous les élèves d'un niveau donné, vous avez deux autres options: choisir une classe dans son intégralité, ou sélectionner les élèves au hasard dans chaque leçon du programme EDH. Au moment de choisir les élèves, ne laissez pas de côté ceux qui ne possèdent pas toutes les aptitudes scolaires traditionnelles, mais se montrent intéressés et créatifs. Il y a, dans le programme EDH, de la place pour de nombreux types de «penseurs».

16. Mise à disposition de l'équipement et du matériel didactique requis

Vous devrez disposer notamment d'une carte du monde, d'un magnétoscope si vous prévoyez d'utiliser des vidéos et d'un tableau noir et/ou d'un tableau à feuilles mobiles (nombre d'enseignants du programme EDH optent pour un tableau à feuilles mobiles, qui permet de garder – et d'afficher – le travail accompli dans la journée); il vous faudra en outre le nombre requis d'exemplaires de documents destinés aux élèves, tirés des Modules, ainsi que de formulaires utilisés dans le cadre de l'évaluation (y compris un Point de situation quotidien par élève par jour). Si vous ne prévoyez pas d'utiliser de vidéos,



préparez une alternative (consistant, par exemple, à afficher ou à distribuer des photos tirées des vidéos) et tenez compte du matériel didactique requis.

17. Conduite de l'évaluation selon deux principes: flexibilité et conformité aux buts du programme

- **Flexibilité:** L'expérimentation du programme EDH n'a rien d'une procédure rigide – il s'agit, au contraire, de tenter d'établir de quelle manière un nouveau programme peut convenir au mieux, ou être adapté au mieux, à un nouvel environnement. N'hésitez pas à apporter certains changements aux leçons prévues à mesure que le temps passe et que le personnel connaît de mieux en mieux les réactions et les capacités des élèves. Si l'ensemble des points mentionnés dans le Questionnaire à remplir après avoir suivi le programme EDH (L-3) n'ont pu être couverts en classe, les enseignants pourront élaborer leurs propres questions (ou demander à la classe de le faire) afin d'examiner les points réellement couverts.
- **Conformité aux buts du programme:** il doit y avoir concordance entre, d'une part, l'esprit de l'enseignement et de l'évaluation du programme EDH et, d'autre part, le but visé, à savoir: explorer les principes humanitaires et comprendre la nécessité d'imposer des limites à la violence. Les outils proposés pour l'évaluation sont donc basés sur deux idées: premièrement, la compréhension générale est plus importante que tels ou tels faits ou règles pris séparément; deuxièmement, les élèves peuvent choisir entre plusieurs options lorsqu'ils veulent montrer ce qu'ils ont appris. (Les outils d'évaluation destinés aux élèves et aux enseignants, ainsi que les lignes directrices énoncées à l'intention des enseignants pour les aider à interpréter les réponses des élèves sont présentés dans la deuxième partie du présent document.)

18. Rédaction du rapport d'évaluation et du rapport final

Une analyse attentive et objective des résultats de l'évaluation – synthétisée dans un rapport court, clair et exhaustif – constitue un élément clé pour la réalisation des buts du programme EDH dans votre pays. Le directeur/coordonateur de l'évaluation a la responsabilité de collecter, analyser et synthétiser les informations en présentant le rapport final sur les résultats de la phase d'expérimentation. Alors qu'il a l'habitude d'avoir devant lui une classe «normale», il doit prendre un peu de recul et s'attacher à distinguer en quoi la classe est différente lors des leçons du programme EDH.

Il est utile d'envisager la rédaction d'un rapport final pour chacun des deux stades de l'expérimentation, à savoir: l'atelier de formation des enseignants et l'expérimentation en classe.

18a. Le rapport d'évaluation concernant l'atelier de formation des enseignants

Dans la plupart des pays, l'expérimentation au niveau national débute par un atelier de formation des enseignants; cet atelier donne ensuite l'orientation générale de l'introduction du programme EDH dans le pays. Le rapport final de l'atelier doit par conséquent contenir des informations sur le plan original, les participants, les changements de direction et les erreurs commises ainsi que des recommandations en vue de l'atelier suivant. Ce rapport final peut prendre toute une série de formes, mais nous présentons ci-dessous un plan général qui a fait ses preuves:

Buts:

Énumérez deux ou trois buts (objectifs, desseins ou finalités) de l'atelier de formation des enseignants.

Participants:

Indiquez les principaux «acteurs» qui ont participé à l'atelier national (représentants du ministère de l'Éducation, du CICR, de la Société nationale de la Croix-Rouge / du Croissant-Rouge, des autorités responsables de l'éducation aux échelons régional et local, notamment).

Les participants clés de l'atelier sont toutefois les enseignants, à qui il incombera d'enseigner le programme pendant la phase d'expérimentation, et les évaluateurs qui auront à documenter l'expérimentation. Le cas échéant, dressez la liste des participants (nom et organisme qu'ils représentent); dans le cas des enseignants, indiquez leur domaine de spécialisation et leur nombre d'années d'expérience.

Programme:

Résumez le programme de l'atelier en indiquant sa durée, le lieu où il s'est déroulé, le nom des animateurs, l'horaire, les sujets couverts (y compris les modules enseignés), le nom des experts extérieurs qui ont apporté leur contribution ainsi que tout autre aspect pertinent des activités menées durant l'atelier.

Faiblesses:

En vous basant sur les réponses données aux questionnaires par les enseignants, de même que sur vos propres observations pendant l'atelier, indiquez les faiblesses des enseignants et des personnes chargées de réaliser le programme.

Points forts:

En vous basant sur les questionnaires et sur vos observations, indiquez les principales forces et points forts inattendus de l'atelier de formation des enseignants.

Recommandation:

Notez, de manière aussi précise que possible, quelles améliorations vous apporteriez en vue du prochain atelier; présentez aussi toutes suggestions et options éventuelles pour donner davantage d'ampleur à cette formation des enseignants.

18b. Le rapport d'évaluation concernant l'expérimentation

Vous pourrez envisager de demander au personnel enseignant local, habituellement chargé de l'évaluation, de résumer les résultats de la phase d'expérimentation enregistrés dans leurs écoles.

Nous présentons ci-dessous un schéma qui a fait ses preuves pour les rapports finaux sur l'expérimentation du programme EDH:

Finalité:

Énoncez les finalités de l'évaluation, par exemple:

- Déterminer dans quelle mesure le matériel didactique EDH convient aux élèves
- Évaluer l'impact du programme EDH sur les attitudes et les perceptions des élèves
- Recommander certaines adaptations du matériel didactique utilisé ou certains changements à apporter au programme de formation des enseignants
- Établir quelles autres ressources seront nécessaires.

Contexte:

Utilisez les informations consignées dans le Profil de l'école (S-1) – nom et adresse de l'école (ou des écoles) concernée(s). Décrivez brièvement l'école (ou les écoles) ayant participé à l'expérimentation. Indiquez la localisation (zone urbaine, rurale ou suburbaine); l'âge, le nombre et le «type» d'élèves (par exemple: ont-ils participé volontairement? sont-ils avancés sur le plan scolaire? toute une classe a-t-elle été impliquée?); la durée de la phase d'expérimentation; enfin, les conditions dans lesquelles l'expérimentation s'est déroulée. Indiquez le domaine de spécialisation des enseignants et leur ancienneté dans la profession. Si l'expérimentation a impliqué des jeunes ayant quitté l'école, donnez des informations sur la manière dont le cours a été organisé, et dans quel cadre.

Participants:

Indiquez le nombre, l'âge, le sexe ainsi que le «type» d'élèves qui ont suivi la leçon du programme EDH.

Matériel didactique EDH:

Précisez les modules, les explorations et les activités qui ont été utilisés pendant l'expérimentation en classe. Décrivez également le matériel didactique qui a été ajouté.

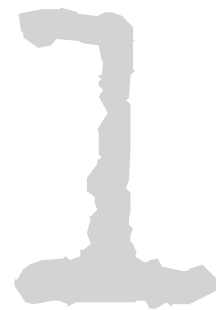
Impact sur les résultats atteints par les élèves:

Après avoir analysé les réponses données par les élèves au Questionnaire à remplir avant de commencer le programme EDH (L-1) et au Questionnaire à remplir après avoir suivi le programme EDH (L-3), indiquez de quelle manière les connaissances, la compréhension, les attitudes et le comportement des élèves peut avoir changé à la suite de leur participation au programme. N'oubliez pas d'inclure des exemples – trouvés dans le Point de situation quotidien – de questions soulevées par les élèves (le fait de poser des questions est souvent le signe du vif intérêt avec lequel les élèves suivent une leçon et réfléchissent sur les sujets étudiés).

Avant de remettre au directeur/coordonateur de l'évaluation les formulaires du Questionnaire destiné aux élèves, à remplir après avoir suivi le programme EDH, les enseignants sont invités à lire les réponses et à les commenter; en effet, les enseignants sauront ainsi ce que les élèves veulent dire, et ils seront en mesure de faire des remarques sur les progrès d'un élève en particulier ou sur d'autres sujets de caractère individuel. Les enseignants devraient ensuite résumer en quelques lignes, à l'intention du directeur/coordonateur de l'évaluation, leurs impressions sur les résultats du questionnaire.

Points forts:

Une lecture attentive des observations faites en classe ainsi que des réponses données aux questionnaires par les élèves et les enseignants permet de découvrir les principaux points forts du programme EDH. Vous pourrez éventuellement citer certaines réponses des enseignants ou des élèves afin d'appuyer vos commentaires.



Faiblesses:

En vous fondant sur vos observations et sur les réponses aux questionnaires, indiquez les problèmes ou difficultés apparus pendant la phase d'expérimentation. Par exemple, quels sont les concepts qui ont semé la confusion dans l'esprit des élèves? Les enseignants ont-ils bénéficié d'un soutien suffisant sur le plan administratif?

Formation des enseignants:

En fonction de la performance des enseignants, examinez les points forts et les limitations de l'atelier de formation des enseignants (en gardant à l'esprit les recommandations formulées en vue d'un réexamen et d'une extension de ce programme). Afin de procéder à une analyse complète du programme, le directeur/coordonateur de l'évaluation dispose de données provenant de quatre sources principales, à savoir:

- les «rapports» établis par les enseignants et les élèves eux-mêmes: ce sont les différents questionnaires remplis par les enseignants avant leur formation (T-1) et avant de commencer l'enseignement du programme EDH (L-1) ainsi que par les élèves, avant de commencer le programme (L-1) et après avoir suivi le programme (L-3); il conviendra de rechercher les thèmes communs évoqués dans ce matériel.
- le Formulaire relatif aux observations faites en classe (C-1), rempli par l'observateur.
- les Points de situation quotidiens (L-2) établis par les élèves et indiquant ce qu'ils ont appris et quelles questions ils souhaitent poser.
- les visites personnelles effectuées dans les écoles pour suivre certaines leçons et participer, chaque fois que cela est possible, aux réunions des enseignants.

Tout au long de la période d'évaluation – en observant l'atelier de formation des enseignants, en suivant les leçons et en analysant les réponses aux questionnaires – les évaluateurs doivent avoir à l'esprit quatre questions principales: Qu'est-ce qui a bien marché? Quels aspects du programme de formation des enseignants devraient être gardés tels qu'ils sont aujourd'hui? Qu'est-ce qui devrait être fait différemment? De quel type d'aide les éducateurs auraient-ils besoin pour pouvoir enseigner avec succès le nouveau programme?

Les rapports finaux, établis par écrit, devraient résumer les questions cruciales apparues lors de l'atelier de formation des enseignants et de l'expérimentation en classe. Dans les deux cas, le rapport devrait contenir une analyse des forces et des faiblesses du programme; des recommandations devraient en outre être formulées en prévision d'un réexamen du programme et de sa future mise en œuvre.

Recommandation:

Pour terminer, en vous basant sur les faiblesses détectées dans le programme, formulez des recommandations pertinentes en vue de l'adaptation du matériel didactique au système éducatif local, de la révision du matériel didactique utilisé, ainsi que de l'amélioration de l'atelier de formation des enseignants et de l'enseignement en classe; présentez des suggestions en vue des prochaines étapes à franchir pour la mise en œuvre du programme EDH dans votre pays.



2

Évaluation: procédures et ins

Tous les programmes éducatifs reposent sur des théories exposant la manière dont se déroule l'acquisition des connaissances. Nous mentionnerons brièvement quelques théories qui sous-tendent le programme «Explorons le droit humanitaire», car il sera ainsi plus facile d'expliquer le but visé à travers l'évaluation des résultats atteints. En premier lieu, il est important de relever que nous ne pensons pas qu'il n'existe qu'une seule théorie de l'éducation expliquant comment procéder pour promouvoir un changement psychosocial aussi complexe que celui que nous visons: le développement d'une perspective humanitaire. Au contraire, le programme EDH rassemble les éléments de toute une gamme de théories et de «bonnes pratiques» que nous avons jugées les plus pertinentes et les plus efficaces.

Parmi ces divers éléments figurent:

- le développement du langage, les élèves pouvant ainsi acquérir des termes qui leur permettront de s'exprimer au sujet de concepts tels que la dignité humaine, les réponses complexes, l'enchaînement des conséquences, les effets incidents, le point de vue ou les dilemmes éthiques
- la pratique d'aptitudes cognitives telles que celles qui s'exercent dans l'analyse de solutions alternatives, la recherche de résultats ou le développement de l'autonomie
- les occasions de pratiquer de nombreux modes d'acquisition des connaissances et de modes d'expression de ce que l'on a appris, afin d'offrir toute une gamme de styles d'apprentissage
- les occasions de construire collectivement la connaissance (l'idée de départ étant que l'élève doit participer au développement d'une notion pour que celle-ci ait un sens pour lui, et qu'il puisse la retenir)
- les occasions de mettre en application ce qu'ils ont appris, les élèves pouvant ainsi assimiler, réaliser et tester le sens des notions nouvellement acquises.

Les outils proposés ici à titre d'exemple exigent parfois des connaissances élémentaires et des résultats actitudinaux (comme ceux qui sont nécessaires pour se rendre compte si un programme mérite les efforts et les coûts qu'il entraîne). Néanmoins, dans toute la mesure du possible, et sachant qu'ils sont destinés à être utilisés dans une évaluation à grande échelle, ces outils donnent aux élèves des occasions d'utiliser les concepts enseignés et les savoir-faire développés; ils peuvent ainsi répondre en faisant appel à toute une gamme de formules, d'exprimer et d'appliquer ce qu'ils ont appris en procédant à leur manière, ainsi que de commenter l'expérience que constitue cet apprentissage.

Les résultats de caractère quantitatif peuvent être obtenus en analysant les réponses pour lesquelles il est simplement demandé de cocher l'une des options; par contre, les résultats de caractère qualitatif (peut-être dans le cas d'un échantillon

plus restreint de personnes) peuvent être obtenus en analysant de manière approfondie les réponses données aux questions de suivi demandant une explication.

Les outils d'évaluation proposés reposent sur trois postulats.

Le premier postulat est que les finalités de l'évaluation sont les suivantes:

- évaluer ce que le programme EDH a apporté aux élèves
- mesurer l'impact du programme sur les perceptions et les attitudes des élèves
- déterminer le type de formation et de soutien dont les éducateurs ont besoin pour pouvoir enseigner le programme
- définir quelles autres ressources pourraient être requises pour la mise en œuvre du programme
- fournir des résultats, quantitatifs et qualitatifs, de manière à faire accepter le programme par le public et par les autorités.

Le deuxième postulat est que l'acquisition des connaissances dans le cadre du programme EDH ne peut pas être évaluée à l'aide de questionnaires appelant de brèves réponses. Outre les questions posées par les élèves sur le sujet considéré, les enseignants et les évaluateurs doivent connaître les raisons qui motivent les réponses données par les élèves ainsi que les situations auxquelles ceux-ci appliquent leur nouvelle «vision du monde» résultant du cours qu'ils ont suivi.

Le troisième postulat a trait à la manière dont nous mesurons les résultats qui reflètent nos espoirs les plus chers, à savoir: dans quelle mesure le programme EDH a-t-il eu une incidence non seulement sur les connaissances et les aptitudes des élèves, mais aussi sur toute une série d'autres éléments: leurs perceptions (ou attitudes) et leur comportement futur en ce qui concerne la vie et la dignité des autres; leur intérêt et leur point de vue vis-à-vis des événements en cours; leur compassion envers les membres vulnérables des groupes de population; enfin, leur intérêt pour le travail communautaire en faveur des membres vulnérables de la société. Certes, nous savons qu'il n'est pas facile de provoquer de tels changements en réalisant un seul programme; nous savons aussi qu'il est encore plus difficile de mesurer de tels changements sans mener des études à long terme. Néanmoins, nous nous efforçons vraiment de savoir si notre programme a permis de jeter les bases d'un comportement humanitaire.

Afin de réaliser cette évaluation, nous faisons appel à diverses méthodes telles que, par exemple: demander aux élèves d'établir des «rapports non structurés» dans lesquels ils expliquent de quelle manière leurs opinions ont changé, sans suggérer ce que devrait être ce changement; interroger les élèves sur leur comportement dans les situations de la vie quotidienne qui exigent des choix de caractère «humanitaire»; enfin, observer

truments proposés

Explorons le droit humanitaire (EDH) - Lignes directrices relatives à l'expérimentation et à l'évaluation du programme

le comportement des élèves dans une situation de la vie quotidienne sur laquelle le programme EDH vise à avoir une influence: la manière dont les élèves «lisent» les nouvelles. Par ailleurs, les méthodes de la pédagogie active offrent une multitude d'occasions d'observer les signes d'un changement de comportement chez les élèves. Le Questionnaire relatif aux observations faites en classe (C-1) peut être utilisé pour noter les questions, les déclarations et autres actions qui font ressentir le développement d'une perspective humanitaire et d'un comportement humanitaire.

Huit instruments-formulaires ont été mis au point pour les évaluations au niveau national: ils sont identiques aux formulaires utilisés pour les essais sur le terrain dans plusieurs pays (Afrique du Sud, Jamaïque, Malaisie, Maroc et Thaïlande) lors du développement du curriculum de EDH (1999-2001):

1. *Questionnaire destiné aux enseignants, à remplir avant leur formation* (T-1): à distribuer avant l'atelier de formation des enseignants.
2. *Questionnaire destiné aux enseignants, à remplir avant de commencer l'enseignement* (T-2): à distribuer avant le début de l'enseignement.
3. *Questionnaire destiné aux élèves, à remplir avant de suivre le programme EDH* (L-1): à distribuer au démarrage de la phase d'expérimentation.
4. *Profil de l'école* (S-1).
5. *Formulaire relatif aux observations faites en classe* (C-1): à utiliser par l'observateur qui assiste à la leçon, notamment pendant les premières et quelques dernières leçons du programme, ainsi que pour des contrôles ponctuels pendant la phase d'expérimentation.
6. *Point de situation quotidien* (L-2): à distribuer aux élèves cinq minutes avant la fin d'une leçon. Les Points de situation quotidiens visent à déterminer, sur une base quotidienne, ce que les élèves ont appris et quelles questions soulèvent les «Explorations» – les enseignants peuvent ainsi s'appuyer sur ce que les élèves savent déjà, et dissiper les malentendus; ce formulaire doit être utilisé pendant les premières et les quelques dernières leçons du programme, ainsi que chaque fois qu'un enseignant le juge utile.
7. *Questionnaire destiné aux élèves, à remplir après avoir suivi le programme EDH* (première et seconde parties) (L-3): à distribuer pendant la dernière leçon de la phase d'expérimentation en laissant, si possible, 40 minutes aux participants pour remplir le formulaire.
8. *Questionnaire destiné aux enseignants, à remplir après l'enseignement* (T-3).

Afin de permettre aux enseignants et aux élèves d'exprimer librement leurs opinions, tous les questionnaires sont remplis de manière anonyme, même ceux qui ne portent que sur des informations et non pas sur des opinions. Cela doit permettre à chacun de comprendre clairement que ce ne sont ni les élèves ni les enseignants qui sont évalués, mais plutôt le matériel didactique utilisé ainsi que le processus de formation des enseignants.

Outre les formulaires énumérés ci-dessus, les méthodes de pédagogie active du programme EDH offrent de nombreuses possibilités d'évaluer de manière continue les progrès des élèves. Ces possibilités sont notamment: la participation aux cours et aux discussions en petits groupes; l'expression des idées et des attitudes à travers des dessins, des dissertations ou des entretiens avec des membres de la famille ou des amis; enfin, les élèves donnent leur avis personnel sur la manière dont le programme se déroule. De plus, chaque module se termine par une partie consacrée à l'évaluation, dans laquelle les enseignants peuvent trouver des modèles de dissertations et de questionnaires appelant de brèves réponses spécifiques au module considéré.

Tâches proposées dans le cadre de l'évaluation

Les tâches suivantes peuvent être librement réparties entre les observateurs, présents en classe lors de certaines leçons du programme EDH, et le coordinateur de l'évaluation:

- *Établir la finalité et les procédures de l'évaluation.* Vous expliquerez le rôle de l'évaluation au démarrage de la phase d'expérimentation. Au début et à la fin des leçons, lors de la phase d'expérimentation, les enseignants et les élèves rempliront divers questionnaires. Un observateur assistera à certaines leçons et prendra des notes sur la manière dont élèves et enseignants utilisent le matériel didactique EDH. À la fin de la leçon, les élèves pourront résumer dans le Point de situation quotidien ce qu'ils ont pensé de cette leçon.
- *Distribuer, au début de leur préparation, le Questionnaire destiné aux enseignants, à remplir avant leur formation* (T-1).
- *Distribuer, à la fin de l'atelier de formation des enseignants ou avant la première leçon du programme EDH, le Questionnaire destiné aux enseignants, à remplir avant de commencer l'enseignement* (T-2).
- *Distribuer, au début de la première leçon, le Questionnaire destiné aux élèves, à remplir avant de suivre le programme EDH* (L-1); les questionnaires seront collectés et remis au directeur/coordinateur de l'évaluation.
- *Remplir le Profil de l'école* (S-1). Vous interrogerez le directeur de l'école sur les traits particuliers de son établissement, et collecterez tout le matériel existant, portant sur son histoire ou son environnement. Vous rédigerez un court paragraphe

sur le contexte dans lequel se déroule la phase d'expérimentation, de manière à rendre compte de la diversité des écoles participant au programme. Si plusieurs leçons du programme EDH ont lieu pendant la phase d'expérimentation, un «numéro de leçon du programme EDH» sera assigné à chaque leçon (il correspond en fait au numéro attribué aux enseignants sur le formulaire). Vous reporterez ce numéro sur les différents formulaires utilisés, à savoir le Formulaire relatif aux observations faites en classe (C-1), le Point de situation quotidien (L-2), le Questionnaire destiné aux élèves, à remplir avant de suivre le programme EDH (L-1), le Questionnaire destiné aux élèves, à remplir après avoir suivi le programme EDH (L-3) et le Questionnaire destiné aux enseignants, à remplir après l'enseignement (T-3).

- *Assister aux leçons et remplir* le Formulaire relatif aux observations faites en classe (C-1). Les observations faites au cours de la première et des quelques dernières leçons de la phase d'expérimentation sont les plus utiles; toutefois, si l'observateur est disponible pour l'ensemble des leçons, c'est encore mieux! Il peut arriver que la présence d'un observateur soit demandée afin de soutenir l'enseignant et l'aider à analyser la situation en classe. Pendant les leçons, l'observateur restera assis au fond de la classe, ou de côté, et il guettera les réactions des élèves aux questions et aux activités du programme EDH. Il remplira le Formulaire relatif aux observations faites en classe pendant la leçon (de fait, il pourra prendre des notes, au fur et à mesure, au dos du formulaire sur ce dont il souhaite discuter avec l'enseignant); il utilisera le formulaire pendant les réunions de debriefing avec les enseignants et le conservera. (Un soin particulier sera apporté à l'enregistrement des réponses données par les élèves lors de la conversation qui introduit les différents modules du programme EDH; en effet, par la suite, ces réponses constitueront une bonne base pour les comparaisons.)
- *Distribuer* les Points de situation quotidiens (L-2). Cinq minutes avant la fin de chaque leçon, vous distribuerez ce formulaire à l'enseignant et aux élèves. Assurez-vous que chaque élève répond aux deux questions. Si les élèves disent qu'ils n'ont pas de questions, insistez pour qu'ils continuent à réfléchir. Expliquez leur bien que le fait de poser des questions ne signifie pas que l'on manque de respect, au contraire, poser des questions montre que l'on a l'esprit vif et que l'on est curieux. Agrafez ensemble tous les formulaires et notez au dos de la dernière feuille la date ainsi que le thème et le numéro de la leçon. Ce questionnaire pourra être remis lors de la première et des quelques dernières leçons de la phase d'expérimentation, ainsi que chaque fois que l'enseignant le souhaitera; même si aucun observateur n'assiste à la leçon, l'enseignant pourra demander des formulaires à remplir ou

inviter les élèves à noter sur une simple feuille de papier leurs impressions et leurs questions.

- *Lire et résumer* les Points de situation quotidiens. Lors de la réunion de debriefing avec l'enseignant, ou avant la leçon suivante, l'observateur lui communiquera soit l'ensemble du contenu des formulaires, soit les questions les plus importantes posées par les élèves: l'enseignant pourra ainsi les traiter pendant la leçon suivante.
- *Participer aux réunions de debriefing* avec les enseignants. Après avoir assisté aux leçons, l'observateur rencontrera l'enseignant pour un debriefing. Si plusieurs leçons sont concernées, tous les enseignants du programme EDH et tous les observateurs ayant assisté aux leçons peuvent se rencontrer lors de l'une de ces réunions de debriefing. L'observateur demandera aux enseignants ce qui, d'après eux, s'est bien passé, ce qui a entraîné quelque confusion, et ce qui est survenu de manière inattendue. Il partagera alors avec les enseignants les notes qu'il a prises pendant les leçons, et leur demandera quelle aide ils souhaiteraient recevoir. Dans les situations d'après-conflit, il peut être important d'aider les enseignants à parler des émotions ressenties pendant les leçons.
- *Distribuer aux enseignants et aux élèves, à la fin de la phase d'expérimentation*, les Formulaires L-3 et T-3. Il faut au moins 45 minutes pour remplir le Questionnaire destiné aux élèves, à remplir après avoir suivi le programme EDH (L-3), ce qui signifie que la dernière leçon lui sera presque entièrement consacrée. Les deux formulaires (L-3 et T-3) devront être distribués aux élèves et aux enseignants au moins 45 minutes avant la fin de la dernière leçon et seront remplis en votre présence. Vous pourrez ensuite les collecter.
- *Rencontrer les enseignants du programme EDH après l'expérimentation*. Vous vous efforcerez de connaître leur réaction vis-à-vis des réponses données par les élèves au Questionnaire à remplir après avoir suivi le programme EDH (L-3); vous prendrez note des opinions exprimées par les enseignants.
- *Rédiger toute note de synthèse demandée par le directeur/coordonateur de l'évaluation*.
- *Remettre au directeur/coordonateur de l'évaluation tous les formulaires d'évaluation remplis par les élèves et les enseignants*.

Le tableau ci-contre présente les formulaires utilisés dans le cadre de l'évaluation ainsi que leurs utilisations.

Tableau récapitulatif des formulaires utilisés dans le cadre de l'évaluation

Formulaire	Action	Quand?
T-1: Questionnaire destiné aux enseignants, à remplir avant leur formation	À remplir par les futurs enseignants du programme EDH.	Avant la formation des enseignants
T-2: Questionnaire destiné aux enseignants, à remplir avant de commencer l'enseignement	À remplir par les futurs enseignants du programme EDH.	Après la formation des enseignants et avant le début de l'enseignement du programme EDH
L-1: Questionnaire destiné aux élèves, à remplir avant de suivre le programme EDH	Doit être remis, par un évaluateur ou par un enseignant, aux élèves qui participeront à une ou plusieurs leçons du programme EDH.	Avant le début des leçons du programme EDH ou au début de la première leçon
S-1: Profil de l'école	À remplir par un évaluateur ou par l'observateur qui assiste à la leçon lors d'un entretien avec le directeur de l'école ou tout autre administrateur.	Avant le début des leçons du programme EDH
C-1: Formulaire relatif aux observations faites en classe	À remplir par l'observateur présent lors d'une leçon; sera utilisé par l'observateur lors d'une réunion de debriefing avec l'enseignant.	Au minimum, lors de la première et des quelques dernières leçons de la phase d'expérimentation
L-2: Point de situation quotidien	Doit être remis, par l'observateur ou par l'enseignant, aux élèves qui le rempliront pendant les cinq dernières minutes de la leçon.	Au minimum, à la fin de la première et des quelques dernières leçons de la phase d'expérimentation, ainsi que chaque fois que l'enseignant le souhaite
L-3: Questionnaire destiné aux élèves, à remplir après avoir suivi le programme EDH (première et seconde parties)	Doit être remis, par l'observateur qui assiste à la leçon ou par l'enseignant, aux élèves 45 minutes avant la fin de la leçon. Remettre d'abord aux élèves la première partie, en leur donnant 15 minutes. Leur remettre ensuite la seconde partie, à remplir pendant les 30 minutes qui restent. Plus tard, l'évaluateur ou l'observateur passeront les questionnaires en revue avec l'enseignant pour recueillir ses commentaires.	À la fin de la dernière leçon de la phase d'expérimentation. Les planificateurs doivent savoir qu'en fonction de la durée des leçons, le questionnaire peut prendre tout le temps de la dernière leçon.
T-3: Questionnaire destiné aux enseignants, à remplir après l'enseignement	À remplir par les enseignants du programme EDH.	Après la dernière leçon de la phase d'expérimentation

Notes

- 1 Le programme EDH peut être utilisé en dehors des écoles; néanmoins, dans un but de simplification, le langage et les exemples utilisés dans cette brochure sont axés sur le milieu scolaire.
- 2 Il s'agit des six Explorations suivantes: Introduction: images et perceptions; Exploration 1A: que peuvent faire les témoins? Exploration 2A: fixer des limites à la dévastation; Exploration 3A: identifier les violations; Exploration 4A: pourquoi justice doit être rendue; Exploration 5A: les besoins résultant de la dévastation de la guerre.
- 3 Publié en anglais par le CICR en mai 2003
- 4 Un programme-type pour une série d'ateliers figure en pages 46 et 47 du Guide méthodologique à l'usage des enseignants et des formateurs responsables.
- 5 Parmi les lectures obligatoires figurent les brochures intitulées Droit international humanitaire : Réponses à vos questions et Résumé des Conventions de Genève du 12 août 1949 et de leurs protocoles additionnels, que l'on peut se procurer auprès des délégations du CICR et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.
- 6 Dans le Guide méthodologique à l'usage des enseignants et des formateurs responsables, une page intitulée «Évaluation» qui figure à la fin de chaque module propose différents modes d'évaluation de l'acquisition des connaissances en classe.
- 7 S'il est déjà trop tard, le questionnaire sera remis à un groupe similaire des élèves qui n'ont pas encore suivi le programme EDH, de manière à disposer d'une base de référence.



«Explorons le droit humanitaire»

Questionnaire destiné aux enseignants, à remplir avant leur formation

(À remplir, avant les ateliers de formation des enseignants, par les futurs enseignants du programme EDH)

Pays	Date
Ville/District	École
Spécialisation de l'enseignant	Nombre d'années d'expérience
Âge habituel des élèves	
Première langue	Autres langues

Veuillez noter que ce questionnaire est anonyme. Nous posons ces questions afin de connaître l'expérience et l'opinion des personnes appelées à enseigner le programme EDH. Merci de nous fournir ces précieuses informations!

1. Qu'est-ce qui vous amène à participer à cet atelier?

2. Que pensez-vous apprendre au cours de l'atelier?

3. Quelles impressions avez-vous du programme EDH, en vous fondant sur ce que vous avez entendu?

4. Quelles sont vos craintes par rapport au programme EDH?



5. À quelle fréquence utilisez-vous les techniques d'enseignement suivantes?

	Souvent	Parfois	Pas encore
Cours			
Discussion			
«Remue-méninges»			
Dilemmes			
Jeux de rôles			
Récits, photos, vidéos			
Rédaction et réflexion			
Entretien			
Travail en petits groupes			
Recueil d'anecdotes et de nouvelles			

6. D'après ce que vous savez du droit international humanitaire (DIH), il s'agit d'un ensemble de règles juridiques qui visent à (cochez deux des propositions ci-dessous):

- Protéger la personne humaine ainsi que les droits fondamentaux (droit à la liberté, à la liberté de pensée, à la liberté de mouvement, etc.) qui favorisent le développement de son potentiel
- Limiter le droit des parties impliquées dans un conflit de choisir leurs méthodes et moyens de guerre
- Aider les populations vulnérables en cas de catastrophe naturelle
- Protéger les personnes qui ne participent pas, ou plus, aux hostilités pendant un conflit armé
- Empêcher qu'une guerre éclate

7. Quel est le principal instrument du DIH (cochez une des propositions ci-dessous)?

- Les Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels de 1977
- La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés
- La Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948

8. Votre pays est-il signataire des instruments suivants (encerclez une réponse par proposition):

Conventions de Genève de 1949	Oui	Non	Je ne sais pas
Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés de 1950	Oui	Non	Je ne sais pas
Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948	Oui	Non	Je ne sais pas

9. Quelles questions voudriez-vous poser à propos du programme EDH?



«Explorons le droit humanitaire»

Questionnaire destiné aux enseignants, à remplir avant de commencer l'enseignement

(À remplir par les enseignants après avoir suivi la formation des enseignants et avant de commencer à enseigner le programme EDH)

Pays	Date
Ville/District	École
Spécialisation de l'enseignant	Nombre d'années d'expérience

1. Énumérez ci-dessous les trois choses les plus importantes que vous ayez apprises pendant l'atelier de formation des enseignants consacré au programme EDH:

2. Certaines des craintes que vous éprouviez à propos du programme EDH avant de venir à cet atelier de formation ont-elles été dissipées? Si ce n'est pas le cas, quelles craintes éprouvez-vous encore à propos de l'enseignement du programme EDH?

3. Quelles questions voudriez-vous poser avant le début de l'enseignement du programme EDH?

4. Quels sujets seront-ils, d'après vous, les plus intéressants pour les élèves?

5. Quelles recommandations formulerez-vous pour améliorer la formation des enseignants à l'avenir?

6. Veuillez indiquer (en utilisant une échelle allant de 1 à 5) dans quelle mesure nous avons répondu à vos attentes, à savoir:

	Pas du tout		Partiellement		Complètement
• Apprendre les éléments fondamentaux du droit international humanitaire (DIH)	1	2	3	4	5
• Apprendre à utiliser les techniques de la pédagogie active pour enseigner le programme EDH	1	2	3	4	5
• Comprendre les concepts et les perspectives du programme EDH	1	2	3	4	5
• Voir comment le programme EDH s'articulera dans les programmes scolaires de votre école	1	2	3	4	5

7. Voudriez-vous formuler d'autres remarques?

Notes concernant le Formulaire L-1

«Explorons le droit humanitaire»

Note à l'intention des évaluateurs et des enseignants, relative au Questionnaire destiné aux élèves, à remplir avant de suivre le programme EDH

Afin de disposer d'une base de référence lors de l'analyse de l'impact du cours EDH sur les résultats atteints par les élèves, il est conseillé de remettre – avant qu'ils ne commencent le programme – un Formulaire L-1 (Questionnaire destiné aux élèves, à remplir avant de suivre le programme EDH) aux élèves qui participeront aux leçons de la phase d'expérimentation (ou, s'il est déjà trop tard pour cela, à un groupe d'élèves d'âge et de niveau équivalents).

Les sujets à couvrir dans le questionnaire sont présentés page suivante.



«Explorons le droit humanitaire»

Questionnaire destiné aux élèves, à remplir avant de suivre le programme EDH

(À remplir par les élèves avant de suivre le programme EDH)

École	Leçon EDH N°	Date
Niveau	Âge de l'élève	
Sexe:	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> F

1. Devrait-il exister des règles établissant comment les combattants doivent se comporter pendant un conflit armé?

Oui

Non

Si vous avez répondu OUI: pourquoi? Si vous avez répondu NON: pourquoi?

De telles règles existent-elles?

Oui

Non

2. Les témoins d'une scène au cours de laquelle une personne vulnérable est menacée ... (cochez une des propositions):

PEUVENT probablement avoir un impact sur ce qui arrive à cette personne

NE PEUVENT probablement PAS avoir d'impact sur ce qui arrive à cette personne

Expliquez votre réponse.

3. Comment les prisonniers de guerre doivent-ils être traités? Pourquoi doivent-ils être traités de cette manière?



4. Pour chacune des catégories de personnes ou d'infrastructures suivantes, indiquez si vous estimez qu'elles ne doivent pas, ou qu'elles peuvent, faire l'objet d'une attaque lors d'un conflit armé.

	Ne doivent pas faire l'objet d'une attaque	Peuvent faire l'objet d'une attaque	Je ne sais pas
Civils			
Aéronefs militaires			
Soldats ennemis blessés			
Soldats ennemis en armes			
Enfants			
Combattants ennemis qui se rendent			
Lieux de culte			
Camps de réfugiés			
Matériel et casernes de l'armée			
Personnel médical (médecins, personnel infirmier, auxiliaires médicaux, etc.)			
Système de distribution d'eau d'une ville ou d'un village			
Ambulances transportant des ennemis blessés			

5. Que pensez-vous sincèrement que vous feriez dans les situations suivantes? Iriez-vous jusqu'à ...?

	Oui	Peut-être — cela dépend	Non	Je ne sais pas
...aider un(e) camarade de classe que vous n'aimez pas et que d'autres élèves sont en train de molester				
...arrêter votre ami qui est en train de frapper un garçon inconnu				
...séparer deux camarades de classe qui se battent dans la cour de récréation				
...inviter chez vous, en visite, une famille de réfugiés ou de migrants venant d'arriver dans votre communauté				
...consacrer une partie de vos vacances à un travail communautaire non rétribué en faveur de personnes défavorisées				

«Explorons le droit humanitaire»

Profil de l'école

(À remplir par l'évaluateur/l'observateur)

Pays _____ Date _____

Ville/District _____

1. Contexte

École (nom, adresse) _____

Type d'école _____

Enseignant(s) du programme EDH: _____

Enseignant #1 _____
 Nombre d'années d'enseignement: _____ Matière enseignée _____

Enseignant #2 _____
 Nombre d'années d'enseignement: _____ Matière enseignée _____

Enseignant #3 _____
 Nombre d'années d'enseignement: _____ Matière enseignée _____

Enseignant #4 _____
 Nombre d'années d'enseignement: _____ Matière enseignée _____

(S'il y a davantage d'enseignants, continuez au dos de cette page.)

Matière(s) concernée(s) par l'expérimentation dans cette école: _____

Langue dans laquelle sont données les instructions concernant l'expérimentation: _____

S'agit-il de la première langue des élèves? Oui Non Si ce n'est pas le cas, indiquez leur première langue _____

Élèves: Nombre total dans l'école _____ Sexe: M F

Enseignant(s) du programme EDH: _____

4. Un conflit a-t-il touché la région? Oui Non
 Veuillez donner quelques explications.

S-1

2. Comment les élèves ont-ils été choisis en vue de la phase d'expérimentation?

3. Comment les enseignants ont-ils été choisis en vue de la phase 4.

4. Décrivez l'école (bref historique, adresse, nombre d'élèves, niveaux, sélectivité, origine urbaine ou rurale, religion). (Rassemblez des documents retraçant l'histoire de l'école; vous les utiliserez dans le rapport final, sous la rubrique «Contexte».)

5. Indiquez le calendrier prévu pour la phase d'expérimentation (c'est-à-dire: nombre de jours, nombre d'heures par jour).

Cochez l'une des propositions ci-dessous: Court terme (2 – 3 semaines) Long terme (3 semaines – 9 mois)

6. Certains facteurs doivent-ils être signalés car ils pourraient avoir une incidence sur la manière dont cette école «vivra» l'expérience du programme EDH?

7. Afin de nous permettre d'établir si le bagage des enseignants a une incidence sur les résultats des leçons du programme EDH, veuillez attribuer à chaque leçon un numéro correspondant à la rubrique «Enseignant N°...» figurant en première page de ce formulaire. (Si une leçon est animée par plusieurs enseignants, vous ajouterez A, B, etc.) Par exemple:

Leçon EDH N° 1	Enseignant N° 1A	Matière enseignée: Histoire	Nombre d'années d'enseignement: 7
Leçon EDH N° 1	Enseignant N° 1B	Matière enseignée: Littérature	Nombre d'années d'enseignement: 3

S-1

Leçon EDH N° Enseignant N° Matière enseignée: Nombre d'années d'enseignement:

Leçon EDH N° Enseignant N° Matière enseignée: Nombre d'années d'enseignement:

Leçon EDH N° Enseignant N° Matière enseignée: Nombre d'années d'enseignement:

Leçon EDH N° Enseignant N° Matière enseignée: Nombre d'années d'enseignement:

Leçon EDH N° Enseignant N° Matière enseignée: Nombre d'années d'enseignement:

Leçon EDH N° Enseignant N° Matière enseignée: Nombre d'années d'enseignement:

Leçon EDH N° Enseignant N° Matière enseignée: Nombre d'années d'enseignement:

Leçon EDH N° Enseignant N° Matière enseignée: Nombre d'années d'enseignement:

Leçon EDH N° Enseignant N° Matière enseignée: Nombre d'années d'enseignement:

Leçon EDH N° Enseignant N° Matière enseignée: Nombre d'années d'enseignement:

Leçon EDH N° Enseignant N° Matière enseignée: Nombre d'années d'enseignement:

Leçon EDH N° Enseignant N° Matière enseignée: Nombre d'années d'enseignement:

Leçon EDH N° Enseignant N° Matière enseignée: Nombre d'années d'enseignement:

Leçon EDH N° Enseignant N° Matière enseignée: Nombre d'années d'enseignement:

Leçon EDH N° Enseignant N° Matière enseignée: Nombre d'années d'enseignement:

(S'il y a plus d'enseignants, vous pourrez ajouter, ci-dessous, les informations les concernant.)





«Explorons le droit humanitaire»

Formulaire relatif aux observations faites en classe

(À remplir par l'observateur qui assiste à la leçon)

Nom de la personne qui remplit le formulaire

Organisme de l'observateur (s'il n'appartient pas à l'école)

1. École

Nom de l'école

Leçon EDH N°

Matière enseignée

Niveau

Élèves

Âge

Nombre de participants à la leçon du programme EDH

Sexe:

M

F

2. Décrivez la salle de classe (disposition et équipement [par exemple: tableau noir, carte du monde, magnétoscope]; si la même salle de classe est utilisée chaque fois, ne remplissez cette rubrique qu'une seule fois).

3. Thème de la leçon du programme EDH

Module N°

Exploration N°

4. Cochez ci-dessous les méthodes pédagogiques utilisées pendant cette leçon:

Cours

Discussion

«Remue-méninges»

Dilemmes

Jeux de rôles

Récits, photos, vidéos

Rédaction et réflexion

Entretien

Travail en petits groupes

Recueil d'anecdotes et de nouvelles

Autres (à préciser)



5. Les élèves ont-ils participé activement aux discussions durant cette leçon?
Donnez un exemple:

Oui

Non

6. Quelles questions ont-elles été posées par les élèves?

7. À votre avis, quels ont été les points forts de la leçon?

8. D'après vous, qu'est-ce que les élèves ont appris?

9. Des situations difficiles sur le plan émotionnel sont-elles survenues?
Si c'est le cas, veuillez décrire ce qui s'est passé, ainsi que la manière dont
ces situations ont été gérées.

Oui

Non

10. Voudriez-vous formuler d'autres remarques?

I-2

«Explorons le droit humanitaire» Point de situation quotidien

(À remplir par les élèves à la fin d'une leçon)

École _____

Leçon EDH N° _____ Date: _____

Niveau _____

Âge de l'élève _____ Sexe: M F

Aujourd'hui, j'ai appris:

Questions que je voudrais poser à propos de la leçon d'aujourd'hui:

Notes concernant le Formulaire L-3

«Explorons le droit humanitaire»

Note à l'intention des enseignants et des évaluateurs,
relative au Questionnaire destiné aux élèves,
à remplir après avoir suivi le programme EDH
(première et seconde parties)

Distribuez la première partie du formulaire aux élèves;
laissez leur 15 minutes pour répondre aux questions.

Distribuez la seconde partie du formulaire après que
les élèves aient rendu la première partie. Dans la sec-
onde partie, tous les élèves doivent répondre aux
cinq premières questions. Ensuite, ils doivent choisir
une question portant sur chacun des modules
étudiés. Il est important de leur laisser ce choix, car
chaque élève peut avoir fixé son attention sur tel ou
tel aspect du cours. Ne distribuez aux élèves que les
pages de questions correspondant aux modules
étudiés. Afin d'éviter que certains élèves manquent
de temps pour répondre à une question par module,
observez la manière dont ils avancent et dites leur
quand il est temps de passer à la question suivante.

Si les élèves consacrent environ 3 minutes à chaque
question, il leur faudra environ 30 minutes pour la
seconde partie; si vous voyez que le temps va leur
manquer, limitez le nombre de questions.

Certaines questions sont plus complexes que d'autres.
Afin d'aider les enseignants et les évaluateurs, des
réponses possibles à quelques unes des questions les
plus difficiles sont proposées après le Questionnaire
à remplir après avoir suivi le programme EDH (L-3).

I-3

«Explorons le droit humanitaire»

Questionnaire destiné aux élèves, à remplir après avoir suivi le programme EDH - première partie

(À remplir par les élèves à la fin des leçons du programme EDH, avant de commencer à remplir la seconde partie du questionnaire)

École _____

Leçon EDH N° _____ Date: _____

Niveau _____

Âge de l'élève _____ Sexe: M F

1. Qu'avez-vous appris en suivant le programme «Explorons le droit humanitaire» (EDH)?

2. Le programme EDH vous a-t-il amené à voir différemment la vie, les gens ou certains problèmes? Donnez un exemple:

L-3

3. Recommanderiez-vous le programme EDH à vos amis?
Que diriez-vous à vos amis à propos du programme EDH?

Oui

Non

4. En quoi le programme EDH est-il différent des sujets que vous étudiez d'habitude?

5. Quelles recommandations formuleriez-vous pour améliorer les leçons du programme EDH?

«Explorons le droit humanitaire»

Questionnaire destiné aux élèves, à remplir après avoir suivi le programme EDH (L-3 - seconde partie)

(À remplir par les élèves à la fin des leçons du programme EDH, après avoir rempli la première partie du questionnaire)

École _____

Leçon EDH N° _____ Date: _____

Niveau _____

Âge de l'élève _____ Sexe: M F

1. Devrait-il exister des règles établissant la façon dont les combattants Oui Non

doivent se comporter pendant un conflit armé?
Si vous avez répondu OUI: pourquoi? Si vous avez répondu NON: pourquoi?

De telles règles existent-elles? Oui Non

2. Les témoins d'une scène au cours de laquelle une personne vulnérable est menacée... (cochez une des propositions):

PEUVENT probablement avoir un impact sur ce qui arrive à cette personne

NE PEUVENT probablement PAS avoir d'impact sur ce qui arrive à cette personne

Expliquez votre réponse.

3. Comment les prisonniers de guerre doivent-ils être traités? Pourquoi doivent-ils être traités de cette manière?

4. Pour chacune des catégories de personnes ou d'infrastructures suivantes, indiquez si vous estimez qu'elles ne doivent pas, ou qu'elles peuvent, faire l'objet d'une attaque lors d'un conflit armé.

	Ne doivent pas faire l'objet d'une attaque	Peuvent faire l'objet d'une attaque	Je ne sais pas
Civils			
Aéronefs militaires			
Soldats ennemis blessés			
Soldats ennemis en armes			
Enfants			
Combattants ennemis qui se rendent			
Lieux de culte			
Camps de réfugiés			
Matériel et casernes de l'armée			
Personnel médical (médecins, personnel infirmier, auxiliaires médicaux, etc.)			
Système de distribution d'eau d'une ville ou d'un village			
Ambulances transportant des ennemis blessés			

5. Que pensez-vous sincèrement que vous feriez dans les situations suivantes? Iriez-vous jusqu'à ...?

	Oui	Peut-être — cela dépend	Non	Je ne sais pas
...aider un(e) camarade de classe que vous n'aimez pas et que d'autres élèves sont en train de molester				
...arrêter votre ami qui est en train de frapper un garçon inconnu				
...séparer deux camarades de classe qui se battent dans la cour de récréation				
...inviter chez vous, en visite, une famille de réfugiés ou de migrants venant d'arriver dans votre communauté				
...consacrer une partie de vos vacances à un travail communautaire non rétribué en faveur de personnes défavorisées				



Concernant le Module 1

Répondez à l'une des trois questions suivantes (1a – 1c):

1a. Dans le récit "Seule sur le banc", pourquoi pensez-vous que la foule a laissé Grace aider Elizabeth?

1b. Donnez un exemple d'acte humanitaire accompli au sein de votre famille ou de votre communauté, ou de geste humanitaire dont les médias, un livre ou un film ont parlé. De quel acte humanitaire s'agissait-il? Quels étaient, d'après vous, les obstacles qui empêchaient d'accomplir ce geste?

1c. Énumérez trois choses qui rendent difficile l'accomplissement des actes humanitaires (trois obstacles).

1.

2.

3.

Concernant le Module 2

Répondez à l'une des cinq questions suivantes (2a – 2e):

2a. Quel est le but du droit international humanitaire?

2b. Énumérez trois conséquences, pour un pays, du fait que des enfants soient utilisés comme soldats.

1. _____

2. _____

3. _____

2c. Qu'est-ce que «la dignité humaine», et pourquoi est-elle si vulnérable pendant un conflit armé?

2d. Indiquez, pour chaque action, si elle est permise ou interdite en temps de guerre:

Action	Permise	Interdite	Je ne sais pas
Prendre des ennemis civils en otages			
Capturer et désarmer des combattants ennemis			
Piller des habitations privées dans un village ennemi			
Forcer les habitants d'un village ennemi à partir de chez eux			

2e. D'après ce que vous savez du droit international humanitaire (DIH), il s'agit d'un ensemble de règles juridiques qui visent à (cochez deux des propositions ci-dessous):

- Protéger la personne humaine ainsi que les droits fondamentaux (droit à la liberté, à la liberté de pensée, à la liberté de mouvement, etc.) qui favorisent le développement de son potentiel
- Limiter le droit des parties impliquées dans un conflit de choisir leurs méthodes et moyens de guerre
- Aider les populations vulnérables en cas de catastrophe naturelle
- Protéger les personnes qui ne participent pas, ou plus, aux hostilités pendant un conflit armé
- Empêcher qu'une guerre éclate



Concernant le Module 3

Répondez à l'une des six questions suivantes (3a – 3f):

3a. Donnez trois raisons expliquant pourquoi les soldats violent parfois les règles du droit international humanitaire.

1. _____

2. _____

3. _____

3b. Donnez un exemple montrant comment une violation du droit international humanitaire en entraîne une autre.

3c. Qu'est ce que «un dilemme»? Expliquez de quoi il s'agit, et donnez un exemple tiré d'un conflit armé.

3d. Avez-vous entendu parler, dans les médias, d'une violation du droit international humanitaire? De quelle violation s'agissait-il?

3e. Pour chacune des affirmations ci-dessous, indiquez si vous êtes entièrement d'accord, d'accord, pas d'accord, ou absolument pas d'accord.

	Entièrement d'accord	D'accord	Pas d'accord	Absolument pas d'accord
Dans une guerre, les civils ennemis ne devraient jamais faire l'objet d'une attaque				
Dans une guerre, les civils ennemis ne peuvent faire l'objet d'une attaque que si des soldats ennemis sont parmi eux				
Les prisonniers ennemis ne devraient pas être torturés				
Les prisonniers ennemis ne peuvent être torturés que si l'autre partie torture nos prisonniers				
Dans une guerre, les civils blessés doivent être secourus et soignés, même s'ils sont nos ennemis				
Les soldats ennemis blessés doivent être secourus et soignés				
Dans une guerre, vous avez le droit de torturer les civils ennemis s'ils sont susceptibles de révéler des informations importantes				
Les civils peuvent faire l'objet d'une attaque si l'autre partie en fait de même				
Les civils peuvent faire l'objet d'une attaque s'il n'y a pas d'enfants parmi eux				

3f. Un soldat explique: «Tous les tirs provenant du bunker avaient cessé; nous l'avons encerclé et nous nous sommes rapprochés. Nous avons appelé, demandant à ceux qui se trouvaient à l'intérieur de sortir, les bras en l'air. Un homme et deux femmes sont apparus. Dans le bunker, nous avons trouvé deux soldats morts, leurs armes à côté d'eux. Nous savions que nos prisonniers étaient des combattants ennemis. Après tout, leurs armes étaient encore chaudes quand nous les avons capturés! J'ai donc décidé de ...».

Que feriez-vous des prisonniers? Pourquoi agiriez-vous ainsi?

Concernant le Module 4

Répondez à l'une des quatre questions suivantes (4a – 4d); au besoin, écrivez au verso de cette page.

4a. Voici deux opinions contradictoires sur la manière dont des personnes qui ont commis des crimes de guerre devraient être traitées une fois que le conflit interne a pris fin. (Un «conflit interne» est une guerre entre des groupes armés à l'intérieur d'un pays donné, et non pas entre deux ou plusieurs pays.)

Thibaud: «Une fois que la guerre civile [le conflit interne] a pris fin, il faut que chacun pardonne et oublie.»
Joinet: «Trop vouloir pardonner et oublier ne peut qu'empêcher la blessure de se refermer.»

Quelle position se rapproche le plus de la vôtre? Pourquoi? (en quelques lignes)

La position de Thibaud de Joinet se rapproche le plus de la mienne, car:

4b. Comparez les tribunaux nationaux aux tribunaux internationaux quand il s'agit de juger des criminels de guerre accusés. Quels sont les avantages et les inconvénients des uns et des autres?

4c. Décrivez quelques unes des avancées réalisées ces dernières années en ce qui concerne la traduction en justice des criminels de guerre.

4d. En quoi une Commission «Vérité et réconciliation» diffère-t-elle d'un tribunal?

5c. *Traitement des prisonniers de guerre ennemis:* pour chacune des propositions suivantes, indiquez si l'action est permise, si l'action n'est pas permise, si cela dépend de la situation, ou si vous ne savez pas que répondre.

	Oui, c'est permis	Non, ce n'est pas permis	Cela dépend de la situation	Je ne sais pas
Leur assurer un traitement médical quand ils sont malades				
Les brutaliser pour obtenir des informations importantes				
Leur donner de la nourriture et de l'eau				
Leur permettre d'échanger des messages avec leurs familles				
Leur demander de prendre la religion des gardes du camps				
Leur permettre de faire de la marche ou de l'exercice				
Les loger dans une prison située à proximité de la zone de combats				
Les torturer, si la partie à laquelle ils appartiennent agit de même avec vos prisonniers				

Notes concernant le Formulaire L-3

«Explorons le droit humanitaire»

Réponses possibles à certaines questions du Questionnaire destiné aux élèves, à remplir après avoir suivi le programme EDH (L-3 - seconde partie)

Concernant l'exploration 1A

- 1a.** Dans le récit "Seule sur le banc", pourquoi pensez-vous que la foule a laissé Grace aider Elizabeth?

Parmi les bonnes réponses figure l'idée que l'action d'une personne — celle de Grace — peut influencer le comportement d'une foule.

Concernant l'exploration 2A

- 2a.** Quel est le but du droit international humanitaire (DIH)?

L'une des bonnes réponses consiste à rappeler que le DIH a pour but de limiter les souffrances et les destructions causées par les conflits armés.

Le DIH protège les personnes qui ne participent plus aux hostilités, à savoir – notamment – les personnes et les populations civiles, les combattants malades, blessés ou naufragés, les prisonniers de guerre et les internés civils. Le DIH impose en outre des restrictions en matière de moyens et méthodes de guerre.

Concernant les explorations 3A et 3B

- 3f.** Un soldat explique: «Tous les tirs provenant du bunker avaient cessé; nous l'avons encerclé et nous nous sommes rapprochés. Nous avons appelé, demandant à ceux qui se trouvaient à l'intérieur de sortir, les bras en l'air. Un homme et deux femmes sont apparus. Dans le bunker, nous avons trouvé deux soldats morts, leurs armes à côté d'eux. Nous savions que nos prisonniers étaient des combattants ennemis. Après tout, leurs armes étaient encore chaudes quand nous les avons capturés! J'ai donc décidé de...».

Que feriez-vous des prisonniers? Pourquoi agiriez-vous ainsi?

Parmi les bonnes réponses figurent le fait que les prisonniers doivent être traités avec humanité, l'interdiction de la torture ou de tout traitement cruel, le droit à un procès équitable, ainsi que, s'agissant des deux femmes capturées, la protection spéciale qui leur est due en raison de leurs

besoins particuliers en tant que femmes. D'autres bonnes réponses possibles mentionneraient le dilemme que présente cette situation particulière, de même que la nécessité de déterminer tout d'abord le statut des personnes capturées (à savoir, par exemple: s'agit-il de civils ou de combattants), afin de pouvoir décider de ce qu'il convient de faire par la suite, en fonction de leur statut.

Le dilemme que les étudiants du programme EDH doivent relever consiste toutefois à déterminer si les prisonniers doivent être détenus ou libérés. Manifestement, le commandant connaissait mal le droit de la guerre, et il a pris une décision erronée en les libérant. (S'il avait organisé la détention en bonne et due forme de ces prisonniers, ses hommes ne seraient peut-être pas tombés dans une embuscade et auraient échappé à la mort quelques semaines plus tard.) Confronté à un tel dilemme, le commandant aurait dû remettre les prisonniers à ses supérieurs hiérarchiques.

Concernant les explorations 4A et 4B

- 4a.** Voici deux opinions contradictoires sur la manière dont des personnes qui ont commis des crimes de guerre devraient être traitées une fois que le conflit interne a pris fin. (Un «conflit interne» est une guerre entre des groupes armés à l'intérieur d'un pays donné, et non pas entre deux ou plusieurs pays.)

Thibaud: «Une fois que la guerre civile [le conflit interne] a pris fin, il faut que chacun pardonne et oublie».

Joinet: «Trop vouloir pardonner et oublier ne peut qu'empêcher la blessure de se refermer».

Quelle position se rapproche le plus de la vôtre? Pourquoi? (en quelques lignes)

Les bonnes réponses qui appuient l'une ou l'autre de ces positions feront référence à plusieurs facteurs, tels que par exemple: les principes du DIH; l'incidence sur la dignité humaine des victimes; l'incidence sur la nation et sur la paix, aux niveaux national ou international; les réactions en chaîne résultant du fait que l'on pardonne ou que l'on refuse de pardonner, à savoir l'incidence sur la paix, l'impact négatif du fait que l'on pardonne (impunité) et l'impact positif du fait que l'on refuse de pardonner (sentiment de justice pour les victimes, prévention de futurs crimes de guerre, etc.); enfin, exemples pertinents tirés de l'histoire, des événements en cours ou de l'expérience personnelle ou collective; les considérations humanitaires (sans dire simplement: «Il est humanitaire de pardonner», mais en expliquant pourquoi il en est ainsi – par exemple: le fait de pardonner ramène la personne à la condition d'humanité,

fait ressortir la dignité humaine qui existe même chez les criminels de guerre, fait ressortir notre propre dignité humaine).

- 4b.** Comparez les tribunaux nationaux aux tribunaux internationaux quand il s'agit de juger des criminels de guerre accusés. Quels sont les avantages et les inconvénients des uns et des autres?

Les bonnes réponses qui appuient l'une ou l'autre de ces positions feront référence à plusieurs facteurs, tels que par exemple: l'impact sur les nations impliquées; l'objectivité des juges; les réactions en chaîne résultant des décisions du tribunal (incidence sur la paix, prévention de futurs crimes de guerre, etc.); exemples pertinents tirés de l'histoire, des événements en cours ou de l'expérience personnelle ou collective; la facilité de localiser les criminels accusés ainsi que les témoins.

- 4c.** Décrivez quelques unes des avancées réalisées ces dernières années en ce qui concerne la traduction en justice des criminels de guerre.

Les bonnes réponses peuvent mentionner l'établissement des tribunaux internationaux ou de la Cour pénale internationale (CPI) et la condamnation des criminels de guerre par ces instances; des exemples peuvent être cités de condamnation de criminels de guerre par des tribunaux nationaux et de peines prononcées contre eux par de telles instances.

- 4d.** En quoi une Commission «Vérité et réconciliation» diffère-t-elle d'un tribunal?

Les bonnes réponses peuvent mentionner que les prévenus doivent uniquement dire la vérité, et non pas se défendre; s'ils disent la vérité, ils bénéficient d'une amnistie au lieu d'encourir une condamnation pénale. Par ailleurs, une Commission «Vérité et réconciliation» peut s'occuper d'un plus grand nombre de personnes qu'un tribunal.

Concernant l'exploration 5A

- 5a.** Donnez un exemple d'infrastructure d'un village détruite par la guerre; décrivez les autres pertes et dommages qui en résulteront probablement.

Par exemple, la destruction du système d'approvisionnement en eau peut entraîner le manque d'eau potable, ce qui peut provoquer une crise sanitaire; l'impossibilité d'arroser les terres ainsi que d'abreuver et de nourrir le bétail peut déboucher sur une situation de famine et la perte de revenus pour la population touchée.

- 5b.** Décrivez la manière dont le fait de devoir s'enfuir de chez soi peut affecter la dignité humaine.

Les bonnes réponses peuvent mentionner l'abandon des biens, la rupture de contacts, la perte d'emploi ainsi que la rupture avec l'école, les soins de santé habituels, la structure familiale, etc., de même que l'impact que cette situation peut avoir sur le bien-être, l'identité, etc., des personnes touchées.



«Explorons le droit humanitaire»

Questionnaire destiné aux enseignants, à remplir après l'enseignement

(À remplir par les enseignants après avoir enseigné le programme EDH)

Pays	Date
Ville/District	École
Spécialisation de l'enseignant	Nombre d'années d'expérience
Leçon(s) EDH N°	

1. Énumérez ci-dessous les trois choses les plus importantes que vous ayez apprises en enseignant le programme EDH:

2. En quoi l'enseignement du programme EDH a-t-il été différent de ce que vous attendiez?
En quoi cet enseignement vous a-t-il le plus surpris?

3. Qu'est-ce qui, dans le programme EDH lui-même ou dans le matériel didactique utilisé, a éveillé l'intérêt des élèves?

4. Le fait de participer au programme EDH vous a-t-il amené à voir différemment la vie, les gens ou certains problèmes?

 Oui **Non**

Donnez un exemple:



5. Énumérez ci-dessous les trois choses les plus importantes que les élèves aient gagnées en étudiant.

6. À votre avis, les élèves ont-ils changé d'attitude vis-à-vis des questions soulevées par le programme EDH? Veuillez motiver votre réponse en donnant des exemples.

Oui **Non**

7. Le programme EDH est-il différent des matières que vous enseignez habituellement, ainsi que de la façon dont vous enseignez habituellement?

Oui **Non**

Si oui, en quoi est-il différent?

8. Quels concepts ont été les plus difficiles à enseigner? Pourquoi?

9. Méthodes pédagogiques: cochez celles que vous avez utilisées et celles qui étaient nouvelles pour vous.

<input type="checkbox"/> Utilisée	<input type="checkbox"/> Nouvelle	Cours	<input type="checkbox"/> Utilisée	<input type="checkbox"/> Nouvelle	Discussion
<input type="checkbox"/> Utilisée	<input type="checkbox"/> Nouvelle	«Remue-méninges»	<input type="checkbox"/> Utilisée	<input type="checkbox"/> Nouvelle	Dilemmes
<input type="checkbox"/> Utilisée	<input type="checkbox"/> Nouvelle	Jeux de rôles	<input type="checkbox"/> Utilisée	<input type="checkbox"/> Nouvelle	Récits, photos, vidéos
<input type="checkbox"/> Utilisée	<input type="checkbox"/> Nouvelle	Rédaction et réflexion	<input type="checkbox"/> Utilisée	<input type="checkbox"/> Nouvelle	Entretien
<input type="checkbox"/> Utilisée	<input type="checkbox"/> Nouvelle	Travail en petits groupes	<input type="checkbox"/> Utilisée	<input type="checkbox"/> Nouvelle	Recueil d'anecdotes et de nouvelles
<input type="checkbox"/> Utilisée	<input type="checkbox"/> Nouvelle	Autre (à préciser)			



10. Souhaiteriez-vous utiliser à nouveau l'une ou l'autre de ces méthodes?
 Oui **Non** Veuillez donner quelques explications.

11. Avez-vous trouvé utiles les «Notes à l'intention des enseignants» (concernant les discussions, les jeux de rôles, etc.) qui figurent dans le Guide méthodologique à l'usage des enseignants et des formateurs responsables?
 Oui **Non** Pourquoi?

Avez-vous eu besoin d'aide en sus des «Notes à l'intention des enseignants»?
 Oui **Non** Veuillez expliquer ce dont vous avez eu besoin.

12. Quelles recommandations formuleriez-vous pour améliorer la formation que vous avez reçue en tant qu'enseignant du programme EDH?

13. Quel(s) conseil(s) donneriez-vous aux nouveaux enseignants du programme EDH?

14. Veuillez indiquer dans quelle mesure cette expérience a répondu à vos attentes, s'agissant d'être en mesure:

	Pas du tout		En partie		Entièrement	
• d'utiliser de manière productive les explorations (leçons) du programme EDH	1	2	3	4	5	
• d'utiliser avec succès les techniques de la pédagogie active	1	2	3	4	5	
• de jouer le rôle de mentor, outre celui de professeur, auprès des élèves	1	2	3	4	5	
• de communiquer l'esprit du programme EDH	1	2	3	4	5	



3

De l'évaluation à l'intégrat

Démarche proposée

1. Analyse des résultats de l'évaluation

Les rapports d'évaluation sont des documents évolutifs, destinés à servir de guides lors de l'introduction programme «Explorons le droit humanitaire» dans votre système éducatif. Nous présentons, ci-dessous, quelques propositions permettant d'utiliser au mieux les rapports finaux :

- Convoquez une réunion du Comité consultatif chargé de superviser la mise en œuvre du programme EDH dans votre pays.
- Demandez aux membres du comité de lire les rapports d'évaluation établis à l'issue des ateliers de formation des enseignants et de la phase d'expérimentation du programme EDH.
- Après que tous les membres du comité auront eu l'occasion de faire connaître leur opinion, établissez une liste des recommandations, classées par ordre de priorité.

Vous trouverez, ci-dessous, des lignes directrices destinées à faciliter l'analyse des problèmes liés à la mise en œuvre du programme EDH, ainsi que la planification des étapes qui permettront de passer de l'évaluation à l'intégration dans le programme scolaire. Ces lignes directrices sont présentées sous forme de points essentiels devant être passés en revue et faire l'objet d'une analyse et d'un débat.

1.1 Adéquation du matériel didactique et des moyens techniques (traduction, production de documents, photocopies, vidéos, site Internet)

- **Traductions:** le matériel traduit est-il utilisable sur les plans national et régional? D'autres traductions sont-elles à prévoir?
- **Production de documents:** tous les enseignants auront besoin du matériel pédagogique du programme EDH, ainsi que du Guide méthodologique à l'usage des enseignants et des formateurs (qui sera soit la brochure contenue dans le coffret «Explorons le droit humanitaire», soit la version qui en a été établie localement). Comment ces documents parviendront-ils aux enseignants?
- **Photocopies:** où les photocopies (du matériel didactique destiné aux élèves) seront-elles faites pour chaque leçon – dans les différentes écoles ou dans un lieu central?
- **Vidéos:** un magnétoscope pourra-t-il être utilisé dans chaque école pour le programme EDH? Si ce n'est pas le cas, les enseignants devront se préparer à utiliser les transcriptions des vidéos de la manière la plus vivante possible – par exemple, en demandant aux élèves de prêter leur voix aux

différents personnages, en faisant des tirages grand format des photos pour les afficher dans la salle de classe, ou encore en demandant aux élèves de dessiner certaines scènes évoquées dans la transcription des vidéos.

- **Site Internet:** assurez-vous que les ressources du site Internet du CICR conviennent pour votre pays. Si ce n'est pas le cas, vous pourrez envisager d'indiquer aux enseignants des sources d'information disponibles localement (tels que le site Internet du ministère de l'Éducation ou les sites dédiés à la formation des enseignants).

1.2 Contenu du programme EDH

Des questions suscitant des polémiques sont-elles apparues pendant la phase d'expérimentation? Comment le problème a-t-il été résolu? (Par exemple, en faisant l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la formation des enseignants, en décidant d'éviter, à ce stade, certaines parties du programme-type, ou encore en mettant à disposition des personnes de référence telles que des juristes ou des psychologues.)

1.3 Évaluation des élèves

Comparez la capacité de réflexion au niveau des concepts et la somme des connaissances acquises. Tenez compte des critères utilisés pour évaluer le travail des élèves, en accordant une attention particulière au raisonnement. Dans quelle mesure les élèves ont-ils été capables de développer et de défendre leurs arguments de manière claire, cohérente et logique? Se sont-ils montrés ouverts vis-à-vis d'autres perspectives ou points de vue? Quelle a été l'importance de leurs contributions et à quel point leurs positions étaient-elles réalistes? Se sont-ils exprimés avec clarté et aisance?

1.4 Positionnement dans le programme scolaire

En vous fondant sur les résultats de l'évaluation, déterminez à quel niveau il conviendrait d'inclure les modules du programme EDH. Des orientations à ce propos peuvent-elles être tirées de la phase d'expérimentation? Avez-vous pris en considération l'intérêt des élèves ainsi que les priorités des différents niveaux?

Examinez l'ensemble du programme scolaire à l'échelon national afin de déterminer dans quelle(s) matière(s) le programme EDH devrait venir s'insérer. À ce propos, le pays dispose-t-il d'enseignants prêts à s'adapter aux méthodes de la pédagogie active ainsi qu'à un rôle de mentor plutôt qu'à celui d'expert? Lors de la phase d'expérimentation, les enseignants ont-ils formulé des recommandations quant au domaine dans lequel le programme EDH devrait être intégré ou auquel il devrait être relié? (Le document intitulé Lignes directrices relatives à l'intégration des modules EDH dans les programmes scolaires pourra être utilement consulté à ce sujet.)

ion dans le programme scolaire

Explorons le droit humanitaire (EDH) - Lignes directrices relatives à l'expérimentation et à l'évaluation du programme

III. De l'évaluation à l'intégration dans le programme scolaire

Nota Bene: Si vous décidez d'enseigner le programme EDH en l'intégrant dans plusieurs domaines, une coordination sera nécessaire pour établir la séquence des activités et permettre aux enseignants de partager le matériel didactique du programme.

1.5 Formation des enseignants et appui apporté

Planifiez l'organisation de la formation des enseignants. *Qui commencera la formation des enseignants?* Si la réponse est «les formateurs responsables désignés dans le pays», la question suivante est: «où ces personnes recevront-elles elles-mêmes une formation?»

Qui assurera ensuite la formation? Le système sera-t-il «en cascade», les premiers enseignants formés étant chargés de former les suivants, en se déployant à travers différentes régions du pays? Au contraire, une équipe permanente de formateurs responsables animera-t-elle des ateliers, dont chacun serait organisé dans une région précise?

Les enseignants devront-ils se déplacer pour participer aux ateliers?

Comment les enseignants seront-ils remplacés? Des suppléants feront-ils cours à leur place? Les ateliers auront-ils lieu pendant les vacances scolaires? En ce cas, comment le temps consacré par les enseignants à leur formation EDH sera-t-il compensé?

Quels sont les frais à prévoir?

Quelles mesures devront-elles être prises pour inclure le programme EDH et le DIH dans la formation des enseignants? (avant leur entrée en service ou dans le cadre de la formation continue?) Prévoyez la mise sur pied d'un réseau de personnes de référence (enseignants ayant suivi une formation, inspecteurs scolaires, conseillers pédagogiques, juristes, etc.) pouvant intervenir lors de chaque session de formation des enseignants.

1.6 Problèmes et/ou questions spécifiques à la région

Le programme EDH risque-t-il de heurter des susceptibilités particulières ou de susciter des réactions politiques dans certaines régions? Quel type de préparation pourrait aider le programme EDH à apporter une contribution positive dans ces régions?

1.7 Contrôle de qualité

Le programme EDH étant mis en œuvre dans un grand nombre d'écoles, comment s'assurer que les messages restent inchangés et que la qualité de l'enseignement ne faiblit pas? (Créer un comité de surveillance? Les formateurs responsables ou les observateurs devraient-ils se rendre dans un certain

nombre d'écoles où le programme EDH est dispensé? Des évaluations régulières sont-elles à prévoir? Faut-il tenir compte du programme EDH dans les programmes officiels de l'enseignement secondaire? Faut-il organiser des concours entre étudiants, des séminaires régionaux ou des universités d'été pour les enseignants, etc.?)

2. Élaboration d'une politique

La décision d'inclure «Explorons le droit humanitaire» dans le programme de l'enseignement secondaire incombe au premier chef aux autorités responsables de l'éducation au niveau national, de même que leur incombe la gestion du processus de mise en œuvre du programme EDH. Comme cela a été mentionné plus haut, le programme EDH est un outil pédagogique destiné à faciliter l'intégration de l'étude du droit humanitaire et des questions connexes dans le programme d'instruction civique. Une telle contribution à l'éducation civique considérée de manière générale est conforme aux obligations incombant au CICR et aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi qu'aux États parties aux Conventions de Genève et à leurs protocoles additionnels, en particulier.

Les questions de politique générale touchant à la mise en œuvre du programme EDH et à l'enseignement de ses modules relèvent entièrement des autorités responsables de l'éducation au niveau national et reposent sur leur capacité à juger de la pertinence et de la faisabilité d'un tel programme au vu de leurs propres système éducatif, contexte, valeurs et aspirations.

Nous avons gardé ces éléments à l'esprit en préparant le tableau récapitulatif qui figure page suivante. Il propose l'élaboration d'une politique générale fondée sur les «bonnes pratiques» actuelles, mais il ne vise en aucun cas à imposer à quelque pays ou entité que ce soit un modèle «universel» pour la mise en œuvre du programme «Explorons le droit humanitaire».

Élaboration d'une politique gouvernementale relative à la mise en œuvre du programme EDH

Expérimentation



Évaluation



Analyse des résultats de l'évaluation



Rapport final et recommandations

présentés par le Comité consultatif

au Ministère ou aux autorités gouvernementales responsables de l'éducation.



Élaboration d'une politique générale relative au programme EDH (ministère de l'Éducation)

- Identification des dispositions législatives ou réglementaires favorables au programme EDH
- Détermination du positionnement possible dans le programme scolaire
- Consultations avec les instances chargées de concevoir les examens
- Estimation des coûts
- Recherche de sources de financement pouvant être approchées pour chaque étape
- Préparation d'un projet de décret, d'une résolution ou d'une recommandation soumise pour adoption au ministère
- Préparation et publication d'une politique nationale et du cadre réglementaire requis pour le programme EDH



Politique officielle en matière d'éducation concernant le programme EDH

Cette politique doit être conçue comme un outil opérationnel destiné à assurer l'information des divers utilisateurs – instances chargées d'élaborer les programmes scolaires, administrateurs, inspecteurs, organes chargés des examens, directeurs d'école, enseignants et étudiants – et «acteurs» – parents, communautés, médias, etc. – impliqués dans la mise en œuvre du programme EDH



Décret officiel, résolution ou recommandation concernant l'inclusion du programme EDH dans les programmes scolaires



Mise en réseau

- **Recherche et développement**
Coordinateurs nationaux appelés à développer et à diffuser le programme EDH
- **Formation des enseignants**
Planification et formation des enseignants (avant leur entrée en service ou dans le cadre de la formation continue) dans des établissements nationaux, régionaux et internationaux
- **Promotion et financement**
- **Coopération multilatérale et inter-institutions**
- **Partage d'expériences**
Séminaires nationaux et régionaux pour les responsables de l'éducation, les enseignants et les théoriciens de l'éducation
- **Communication**
Création d'un site Internet, interactif et vivant, dédié au programme EDH, destiné à devenir un centre d'informations, une bibliothèque d'ouvrages de référence et un forum de discussion.



0830/001 7.2005 1,000



CICR

Comité international de la Croix-Rouge
19, avenue de la Paix
1202 Genève, Suisse
T +41 22 734 60 01 F +41 22 733 20 57
E-mail: icrc.gva@icrc.org
www.icrc.org